

Intégrer l'environnement et le changement climatique dans la coopération internationale de l'Union européenne : Vers un développement durable

NOTE SECTORIELLE : AGRICULTURE, SECURITÉ ALIMENTAIRE ET DÉVELOPPEMENT RURAL



Cette note sectorielle vient compléter les [Lignes directrices](#) de la Commission européenne (CE) : *Intégrer l'environnement et le changement climatique dans la coopération internationale de l'Union européenne : Vers un développement durable* (CE, 2016a, ci-après dénommées « les Lignes directrices »). Elle fournit des orientations spécifiques pour les actions dans le domaine de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du développement rural. Ces secteurs, qui sont confrontés à des défis environnementaux et climatiques similaires, sont ici regroupés. Les Lignes directrices et d'autres outils de mainstreaming sont disponibles sur [Capacity4Dev](#).

Partie 1 : Base politique

Cette section donne un aperçu succinct des politiques, principes et stratégies de l'Union européenne (UE) qui concernent le développement de ce secteur, avec une référence particulière à l'environnement et au changement climatique.

Le **Programme de développement durable à l'horizon 2030** (ONU, 2015) et l'**Accord de Paris sur le changement climatique** (CCNUCC, 2015) nécessitent une accélération radicale de l'intégration des questions relatives à l'environnement et au changement

climatique dans les politiques, plans et programmes de développement.

Le **Programme de développement durable à l'horizon 2030** constitue l'engagement des dirigeants mondiaux à trouver un équilibre entre objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Il place la durabilité environnementale au cœur du développement. L'intégration de l'environnement et du changement climatique dans l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural est essentielle pour atteindre de nombreux **Objectifs de développement durable** (ODD), en particulier les suivants :

- **Objectif 2 – Faim « zéro »**. Le mainstreaming en tant que bonne pratique du secteur renforce la



« (...) la production agricole devra augmenter d'au moins 70 pour cent pour être en mesure de répondre à la demande d'ici 2050.

La plupart des estimations indiquent également que les changements climatiques sont susceptibles de réduire la productivité agricole, la stabilité de la production et les revenus dans des régions qui sont déjà en situation d'insécurité alimentaire élevée ».

— FAO, 2010

résilience des populations pauvres et vulnérables et réduit leur exposition et leur vulnérabilité aux chocs climatiques et environnementaux. L'intégration de l'environnement et du changement climatique peut renforcer la productivité, par ex. en contribuant à entretenir les écosystèmes dont dépend la production. En particulier, les cibles 2.4 (assurer la viabilité de la production alimentaire) et 2.5 (préserver la diversité génétique des cultures et des animaux) nécessitent une intégration efficace.

- **Objectif 15 — Vie terrestre.** Le mainstreaming est essentiel à cet objectif qui vise à « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ». En particulier, la cible 15.9 (intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité) est étroitement liée à l'approche de mainstreaming qui vise à assurer l'intégration précoce de l'environnement et du changement climatique dans les processus de planification et de développement.
- **Objectif 14 — Vie aquatique.** Le mainstreaming est également essentiel à cet objectif qui vise à conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable et couvre tant les activités terrestres (cible 14.1) que les activités marines, notamment la pêche (cible 14.4).

L'Accord de Paris sur le changement climatique, est le premier accord mondial sur le climat à vocation universelle et juridiquement contraignant. Il reflète une vision et une ambition communes fortes de lutter contre le changement climatique et de mettre en œuvre des actions et des investissements en faveur d'un développement durable, résilient et sobre en carbone. L'intégration de l'environnement et du changement climatique dans l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural contribue à la mise en œuvre de l'accord : en effet, les activités agricoles et les changements dans l'utilisation des terres qui en découlent sont une source majeure d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Le secteur est également clé pour de nombreuses mesures proposées pour assurer l'adaptation au changement climatique, par ex. la mise au point et l'utilisation de cultures résistantes à la sécheresse. Bon nombre de pays en développement incluent des actions dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans leurs contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN). Élément central de l'Accord de Paris, ces CPDN deviennent des contributions déterminées au niveau national (CDN) dès ratification de l'accord par le pays. La plupart des parties à la CCNUCC intègrent l'agriculture dans leurs cibles d'atténuation (80 %) et leurs stratégies d'adaptation (64 %) (CGIAR-CCAFS, 2015).

Au niveau de l'Union européenne la Proposition concernant un nouveau consensus européen pour le développement : notre monde, notre dignité, notre avenir (CE, 2016b) reconnaît que :

L'agriculture et les systèmes alimentaires durables, y compris les pêcheries durables, devront faire face

LE SAVIEZ-VOUS ?

À l'horizon de 2050, le changement climatique devrait faire augmenter de **10–20%** le nombre de personnes risquant de souffrir de la faim. De même, le nombre d'enfants souffrant de malnutrition devrait augmenter de 20 millions — soit 29 % de plus qu'en l'absence de changement climatique (PAM, 2009)



L'agriculture est responsable de **75%** de la déforestation mondiale (CGIAR-CCAFS, 2014) ; elle représente environ 70 % des prélèvements d'eau douce — et jusqu'à 90 % dans certaines économies à croissance rapide (WWAP, 2012)

On estime que **19 à 29%** des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) sont directement dues au système alimentaire. L'élevage à lui seul représente environ 14,5 % des émissions de GES anthropogéniques (CGIAR-CCAFS, 2014) et est le secteur d'activité qui utilise le plus de terres (Vermeulen *et al.*, 2012)

aux besoins d'une population mondiale en hausse tout en protégeant l'environnement. (...) L'agriculture durable, ainsi que la pêche et l'aquaculture durables, demeurent un facteur clé pour l'élimination de la pauvreté et le développement durable.

La communication réaffirme l'engagement de l'Union européenne et de ses États membres en faveur de systèmes agricoles qui ne nuisent pas à l'environnement et « tirent parti du potentiel de l'agriculture pour l'atténuation des gaz à effet de serre tout en renforçant la résilience aux effets du changement climatique » ; et améliorent l'accès à l'eau « sans effet néfaste sur l'environnement » en soutenant une gestion durable et intégrée des ressources en eau. Dans sa stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité, « **Vision partagée, action commune : Une Europe plus forte** » (UE, 2016), l'Union européenne s'engage à « aider les pouvoirs publics à élaborer des réponses durables en ce qui concerne la production alimentaire et l'utilisation de l'eau et de l'énergie » par le biais du développement, de la diplomatie et de la coopération scientifique.

À travers le **budget pour la stratégie Europe 2020** et l'adoption de l'**objectif d'Hyderabad**, l'UE s'engage à augmenter de façon significative les dépenses dans des actions liées au changement climatique et à la biodiversité.

- La communication « **Un budget pour la stratégie Europe 2020** » (CE, 2011a) précise que les objectifs en matière d'action pour le climat représenteront au moins 20 % des dépenses de l'UE pour la période 2014-2020. Le budget de l'UE contribuera également au financement international de la lutte contre le

changement climatique prévu par les négociations de la CCNUCC pour les pays en développement d'ici à 2020 (100 milliards USD par an) (CE, 2011a).

- L'UE a également intégré l'**objectif d'Hyderabad** de « doubler, d'ici à 2015, le total des flux internationaux de ressources financières allouées à la biodiversité dans les pays en développement par rapport à la moyenne des années 2006-2010, et d'au moins maintenir le soutien apporté à ce niveau jusqu'en 2020 » (PNUE, 2014). Le secteur de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du développement rural présente un fort potentiel de contribution à ces engagements.

Plusieurs autres engagements nécessitent une focalisation grandissante sur l'intégration de l'environnement et du changement climatique dans le secteur.

- La communication : « **Lutte contre la pauvreté rurale** » (CE, 2002) souligne que des évaluations environnementales doivent être intégrées dans l'élaboration et la programmation de la politique de développement. « L'objectif sera de recenser et d'encourager les solutions avantageuses pour tout le monde, qui profitent à la fois aux pauvres des zones rurales et à l'environnement, et de limiter au maximum l'obligation de choisir entre la protection de l'environnement et la réduction de la pauvreté rurale. »
- La communication intitulée : « **Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE : un programme pour le changement** » (CE, 2011b) insiste sur le fait

LE SAVIEZ-VOUS ?

tendances positives



En 2012, près de **125 millions** d'hectares étaient cultivés selon les principes de l'agriculture de conservation, contre environ 72 millions d'hectares en 2003, soit une expansion de plus de 7 millions d'hectares par an (Friedrich *et al.*, 2012)

De 2003 à 2009, la superficie mondiale sous agroforesterie a augmenté de plus de **140 millions** d'hectares (Zomer *et al.*, 2014). Dans la région de Zinder au Niger, la mise à l'essai de nouvelles politiques a permis le développement de **5 millions** d'hectares d'agroforesterie, ce qui a entraîné une augmentation de 500 000 tonnes de la production de millet/sorgho (WRI, 2015)

que l'agriculture durable est l'un des secteurs sur lesquels l'UE doit cibler son aide en faveur d'une croissance inclusive et durable, en raison de l'effet multiplicateur important sur les économies des pays en développement et de son rôle central dans la protection de l'environnement ainsi que la prévention et l'adaptation au changement climatique.

- La communication « [Un cadre stratégique de l'UE pour aider les pays en développement à relever les défis liés à la sécurité alimentaire](#) » affirme que l'aide apportée par l'Union européenne devrait se concentrer sur la production alimentaire durable à petite échelle afin d'accroître la disponibilité alimentaire dans les pays en développement. Elle insiste sur le fait que cette aide devrait accorder la priorité à des « approches de l'intensification durables et écologiquement efficaces » (par ex. la lutte intégrée contre les ravageurs, une meilleure gestion des sols et de l'eau et l'introduction de variétés culturales résistantes au stress). L'importance de l'intégration du changement climatique est également mise en exergue dans les documents « [Boosting food and nutrition security through EU action: Implementing our commitments](#) » (CE, 2013a) et « [Améliorer la nutrition maternelle et infantile dans le cadre de l'aide extérieure : un cadre stratégique de l'UE](#) » (CE, 2013b). Ces documents insistent sur le fait que les actions en faveur d'une agriculture durable sont également très pertinentes pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- « [L'approche de l'UE sur la résilience : tirer les leçons des crises de sécurité alimentaire](#) » (CE, 2012) insiste sur la nécessité de faire face à la vulnérabilité chronique à l'insécurité alimentaire et aux crises alimentaires récurrentes dues au changement climatique, à la désertification, à la dégradation de l'environnement et à la pression sur les ressources naturelles ; et de renforcer la résilience des populations rurales dans les pays vulnérables. Le texte reconnaît que le développement durable devrait s'attaquer aux causes profondes des crises récurrentes plutôt qu'à leurs seules conséquences, et que les stratégies de résilience devraient contribuer à la politique européenne d'adaptation au changement climatique. À cette fin, le document présente une approche mise au point dans deux initiatives récentes de la CE, [Supporting Horn of Africa Resilience \(SHARE\)](#) et [l'Alliance Globale pour l'Initiative Résilience Sahel](#)

(AGIR). Cette approche consiste principalement à : i) anticiper les crises en évaluant les risques ; ii) mettre l'accent sur la prévention et la capacité de réaction ; et iii) améliorer la réponse aux crises.

- L'UE est également membre de la [Plate-forme mondiale des donateurs pour le développement rural](#), un groupe de 30 bailleurs de fonds et agences de développement dont l'objectif est d'aligner les politiques de développement rural sur la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Les membres de la plate-forme reconnaissent l'importance essentielle de l'intégration du changement climatique dans l'agriculture et le développement rural (Plate-forme mondiale des donateurs pour le développement rural, 2013).

Partie 2 : Pourquoi intégrer l'environnement et le climat ?

L'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural offrent des possibilités considérables en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de GES, de renforcement de la résilience et d'amélioration des capacités d'adaptation au changement climatique. Une meilleure utilisation et une gestion durable des terres ont des effets bénéfiques en termes de sécurité alimentaire, de moyens de subsistance, de développement économique et de services écosystémiques. Les bonnes pratiques mises en place dans ce secteur ont, au fil des ans, débouché sur des approches et techniques novatrices et solides permettant d'améliorer l'environnement par le biais de l'agriculture durable, telles que la conservation des sols et des eaux, l'agroforesterie, le travail réduit du sol, la lutte intégrée contre les ravageurs, etc. Les bonnes pratiques ont également permis de renforcer la résilience et la sécurité alimentaire des populations vulnérables dans les régions sensibles à la sécheresse, notamment en introduisant des innovations telles que l'amélioration des services de santé animale et l'assurance liées aux précipitations.

À l'agriculture et l'élevage sont les activités humaines qui nécessitent le plus de surface foncière. Ils dépendent d'écosystèmes terrestres et aquatiques sains et ils

sont très sensibles au changement climatique. Le secteur consomme nettement plus d'eau que toutes les autres utilisations humaines combinées et est une source majeure d'émissions de GES. Par conséquent, la prise en compte des considérations relatives à l'environnement et au changement climatique en tant que partie intégrante du développement du secteur agricole est une condition sine qua non pour la durabilité environnementale et la lutte contre le changement climatique. Réciproquement, l'intégrité environnementale est essentielle pour maintenir la productivité agricole et la sécurité alimentaire et augmenter les revenus ruraux dans les pays en développement. En outre, les systèmes agricoles doivent être résilients et capables de s'adapter à l'évolution des conditions due au changement climatique.

Il est important de bien comprendre les stratégies de gestion des risques des agriculteurs et des éleveurs et les raisons sous-jacentes à leurs choix, dans la mesure où elles ont un impact profond sur l'environnement et le changement climatique. D'un côté, les agriculteurs et les éleveurs peuvent chercher à obtenir des rendements rapides par des pratiques qui dégradent la base de ressources/les actifs et le potentiel de production (et libèrent du carbone dans l'atmosphère) ; de l'autre, ils peuvent choisir d'investir dans le maintien et le renforcement des capacités de production de leurs terres et d'autres ressources naturelles (et ce faisant séquestrer du carbone dans les sols et la végétation).

L'intégration de l'environnement et du changement climatique dans les politiques alimentaires et agricoles peut contribuer au maintien de la productivité agricole, voire à son renforcement, afin de répondre à la demande future d'une population en pleine expansion.

Les objectifs de l'intégration de l'environnement et du changement climatique sont de maîtriser les risques et d'exploiter les opportunités, tant au niveau de la mise en œuvre des programmes et projets que de leur influence et de leur impact plus larges. Cette intégration soutient directement divers ODD et i) minimisera les incidences négatives sur l'environnement et le climat ; ii) contribuera à la gestion durable des terres et d'autres ressources naturelles ; iii) assurera que les stratégies et les investissements dans l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural résistent aux chocs

climatiques et aux perturbations environnementales et/ou contribuent à l'atténuation du changement climatique ; et iv) garantira que le secteur continue à contribuer à l'amélioration des moyens de subsistance et au bien-être de la population.

Le mainstreaming est défini par la CE comme « le processus d'intégration systématique d'une valeur, d'une idée ou d'un thème particulier dans tous les domaines de la coopération au développement, en vue de promouvoir des objectifs de développement spécifiques ou généraux » (CE, 2016a). Il implique un processus itératif d'évolution de la culture et des pratiques des institutions, visant à équilibrer les objectifs environnementaux, économiques et sociaux et à contribuer au développement durable.

Le [tableau 1](#) présente les principales raisons justifiant l'intégration de l'environnement et du changement climatique dans le développement du secteur. Les quatre catégories d'arguments mentionnés dans le tableau donnent une structure autour de laquelle s'articule la présentation des possibilités de mainstreaming dans cette note sectorielle. La [partie 4](#) propose des orientations concrètes pour le mainstreaming. Elle énumère les risques et opportunités associés aux programmes/projets et activités du secteur de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du développement rural et explique comment y répondre.

Partie 3 : Quand et comment intégrer l'environnement et le climat ?

Le mainstreaming peut être mis en œuvre tout au long du cycle des opérations. Le [tableau 2](#) montre les points d'entrée et les outils et actions de mainstreaming qui peuvent être utilisés ou mis en œuvre à divers stades du cycle. Le dialogue politique ([encadré 1](#)) a lieu à toutes les phases et est un processus continu.

Des orientations pour chaque phase sont données ci-dessous ; les [Lignes directrices](#) comportent des définitions des outils et d'autres termes clés.

Tableau 1 Pourquoi intégrer l'environnement et le changement climatique dans le secteur agricole ?

<p>Pour faire face aux risques et contraintes liés à l'environnement et au climat qui pourraient entraver la réalisation des objectifs des politiques, plans et programmes des partenaires soutenus par l'UE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Pour s'assurer que les politiques, plans et programmes des partenaires soutenus par l'UE soient durables face au changement climatique (par ex. cultures dont le développement est préconisé résistant à la sécheresse, systèmes d'irrigation tenant compte de la disponibilité future de l'eau) — l'agriculture et la sécurité alimentaire étant très vulnérables aux impacts du changement climatique tels que les sécheresses et périodes sèches, les inondations et l'imprévisibilité croissante des précipitations ● Pour s'assurer que les résultats des politiques, plans et programmes des partenaires soutenus par l'UE ne soient pas menacés par la dégradation de l'environnement — la production agricole dépendant des ressources naturelles et des services écosystémiques ; en effet, la dégradation des terres, la rareté et la pollution de l'eau, et les dégâts causés aux écosystèmes et à la biodiversité (par ex. par les espèces envahissantes et les organismes nuisibles) peuvent avoir un impact négatif sur la productivité, la sécurité alimentaire et les revenus des populations rurales
<p>Pour identifier, éviter et atténuer tout impact nuisible de la coopération au développement de l'UE en matière d'environnement et de climat</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Pour s'assurer que les politiques, plans et programmes des partenaires soutenus par l'UE ne causent pas de dégâts environnementaux notables, y compris en termes d'incidences sur la biodiversité — l'agriculture étant une cause majeure de dégradation de l'environnement (par ex. déforestation et destruction des zones humides causées par l'expansion agricole ; dégradation et érosion des terres causées par la culture et le pâturage sur les versants et terres marginales ; pression sur les ressources hydriques due au prélèvement d'eau pour l'irrigation ; pollution résultant de l'utilisation de produits agrochimiques) ● Pour s'assurer que les politiques, plans et programmes des partenaires soutenus par l'UE n'augmentent pas de manière significative les émissions de GES — l'agriculture étant une source importante d'émissions de ces gaz (par ex. émissions de méthane des ruminants et des rizières ; émissions de dioxyde de carbone dues à la conversion des terres et à la suppression de la végétation naturelle ; carbone libéré par le sol lors du labour)
<p>Pour saisir les opportunités d'enregistrer des bénéfices à plus long terme en matière de développement socioéconomique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Pour maintenir/renforcer la productivité agricole, la sécurité alimentaire et les revenus agricoles sur le long terme ● Pour générer/renforcer les possibilités de revenus ruraux basés sur la gestion durable des ressources naturelles et la fourniture de services écosystémiques (par ex. protection des bassins versants, stockage du carbone dans la végétation) ● Pour intégrer des options sobres en carbone et durables du point de vue de l'environnement dans les activités des programmes/projets (par ex. amélioration de l'entreposage et du traitement en vue de réduire les pertes après récolte, agriculture de conservation) ● Pour exploiter les mécanismes de finance carbone et ainsi améliorer le rayonnement et l'impact des programmes et projets (par ex. accès à des financements supplémentaires au titre du mécanisme REDD+ (réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts), du Fonds pour l'environnement mondial, du Fonds vert pour le climat) ● Pour réduire la vulnérabilité des populations face aux chocs extérieurs et aux menaces pour leur vie et leurs moyens de subsistance (par ex. perte de récoltes et insécurité alimentaire dues à la sécheresse ou aux inondations) ● Pour créer des emplois verts (par ex. dans l'industrie agroalimentaire), et contribuer ainsi à la transformation vers une économie verte
<p>Pour mettre à profit les possibilités de contribuer aux politiques de l'UE en matière d'environnement, de changement climatique et de biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Pour contribuer aux efforts mondiaux de réduction des émissions de GES ● Pour gérer les ressources naturelles de manière durable et garantir la fourniture de services écosystémiques (par ex. protection des bassins versants, stockage du carbone dans la végétation) ● Pour garantir que le développement du secteur n'entrave pas les engagements mondiaux en faveur de la biodiversité et de la lutte contre la désertification

Tableau 2 Opportunités de mainstreaming tout au long du cycle des opérations

PHASE	OUTIL OU ACTION D'INTÉGRATION	
 Programmation	<ul style="list-style-type: none"> ● Profil environnemental de pays (PEP) 	 Dialogue politique/Développement des capacités
 Identification et formulation	<ul style="list-style-type: none"> ● Examen préalable des questions relatives à l'environnement et au changement climatique et identification de la nécessité de réaliser une Évaluation environnementale stratégique (EES), une Évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) ou une Évaluation des risques climatiques (ERC) ● EES ● EIE ● ERC ● Marqueurs de Rio 	
 Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ● Plan de gestion environnementale (PGE) ● Plan de gestion des risques climatiques (PGRC) ● Indicateurs de suivi ● Missions de suivi orienté sur les résultats (SOR) 	
 Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Indicateurs d'évaluation 	



ENCADRÉ 1 Le dialogue politique : un aspect clé d'un mainstreaming efficace

L'expérience a montré que la seule utilisation des outils d'évaluation des incidences et risques environnementaux ne suscite pas nécessairement des changements qui améliorent la performance des secteurs concernés en matière d'environnement et de climat, en particulier si les études sont menées par des donateurs dans des conditions d'appropriation nationale minimale ou nulle. C'est ici qu'intervient le dialogue politique. Il peut aider les gouvernements partenaires et l'UE à parvenir à un consensus sur les objectifs et priorités de la coopération au développement, et jouer un rôle central dans la promotion de l'agenda d'intégration de l'environnement et du changement climatique.

Le dialogue politique a lieu tout au long du cycle des opérations. L'environnement et le changement climatique doivent faire partie intégrante de ce dialogue. Parmi les questions essentielles à aborder, on retiendra :

- **la pertinence du mainstreaming dans la perspective du développement, qu'il s'agisse de réduire les coûts économiques de la dégradation de l'environnement et du changement climatique**, (par ex. impact de la dégradation des terres sur la productivité et les exportations agricoles), ou de tirer profit des avantages économiques liés au bon fonctionnement des services écosystémiques (par ex. accroissement de la production et des revenus consécutifs à la réhabilitation des terres dégradées) ;
- **la nécessité et l'intérêt d'assurer le suivi de la performance environnementale du secteur et de sa résilience au climat pour éclairer la prise de décisions**, par ex. pour s'assurer qu'une stratégie de promotion de la production et de l'exportation d'un bien agricole n'ait pas d'incidences négatives sur l'environnement ou ne renforce pas la vulnérabilité aux impacts du changement climatique ;
- **les options d'atténuation des impacts négatifs que peut avoir l'état de l'environnement sur le secteur** (des exemples sont proposés dans la [partie 4](#)) ;
- **les possibilités de tirer profit des avantages sociaux et économiques d'une utilisation durable des ressources naturelles**, par ex. pour améliorer la productivité agricole et générer de nouvelles opportunités de revenus ruraux ;
- **les besoins en matière de capacités et de renforcement institutionnel qui doivent permettre aux parties prenantes nationales de s'engager dans ces options**, par ex. la sensibilisation et le développement des capacités des services de vulgarisation en vue de promouvoir des pratiques agricoles durables ; la collecte de données sur les indicateurs environnementaux ; et l'intégration des questions environnementales dans les politiques, plans et budgets sectoriels ;
- **une réflexion sur les enseignements tirés et la performance environnementale du secteur**, portant par exemple sur les expériences en matière d'agroforesterie, d'agriculture de conservation, de gestion des terres de parcours et d'agriculture biologique.

Le dialogue politique est le plus efficace lorsqu'il repose sur des preuves et est nourri par des informations telles que des données, études et exemples d'expériences antérieures.



Programmation

Identifier les risques et opportunités liés à l'environnement et au changement climatique au début du cycle des opérations permet de les appréhender de manière plus efficace, en prenant les dispositions financières nécessaires et en établissant un cadre pour le mainstreaming aux phases ultérieures.

Les éléments clés de la coopération au développement de l'UE dans tout pays ou région donné sont spécifiés dans les documents de programmation, en particulier les programmes indicatifs pluriannuels (PIP), qui mettent en évidence les objectifs globaux et spécifiques, les résultats attendus et les indicateurs de programmation dans les domaines de concentration sélectionnés.



Point d'entrée : Analyse de la situation du pays

L'analyse de la situation du pays est le premier point d'entrée pour l'intégration de l'environnement et du changement climatique dans la phase de programmation. Si la programmation a déjà été effectuée, l'analyse de la situation du pays peut être mise à jour au moment de la revue à mi-parcours, si celle-ci est prévue, ou lors de la préparation des cycles de programmation futurs.

Action d'intégration : Analyser le contexte du pays en ce qui concerne l'environnement et le changement climatique.

L'analyse doit donner un aperçu des questions relatives à l'environnement et au changement climatique dans le pays concerné, ainsi que du cadre institutionnel, politique et réglementaire en la matière. Elle doit évaluer ces questions du point de vue de leur relation à la pauvreté et au regard du soutien passé et actuel des donateurs, et formuler des recommandations en vue d'améliorer leur intégration. Le Profil environnemental de pays (PEP) constitue un outil succinct et éprouvé pour mener à bien cette analyse ; il identifie et analyse les principaux enjeux et opportunités relatifs à l'environnement et au changement climatique, et sur cette base informe les orientations stratégiques. Le PEP doit également mentionner les opportunités économiques liées à l'amélioration de la gestion de l'environnement, à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation. Les aspects suivants du secteur de l'agriculture, de la

sécurité alimentaire et du développement rural doivent être traités :

- **la nature, l'ampleur et la gravité de la dégradation de l'environnement engendrée par l'agriculture** — par ex. érosion, déforestation et perte de biodiversité, impacts hydrologiques, émissions de GES, pollution de l'eau due aux engrais et à l'industrie agricole ;
- **la nature, l'ampleur et la gravité des incidences constatées et potentielles de la dégradation de l'environnement sur l'agriculture** — par ex. productivité réduite, perte de récoltes dues à la sécheresse et aux inondations ;
- **les stratégies utilisées par les agriculteurs et éleveurs pour gérer les risques et leur impact sur l'environnement** — par ex. préférence pour des options à rendement rapide qui dégradent la base de ressources et le potentiel de production à long terme, ou engagement dans des investissements à long terme pour maintenir ou améliorer la productivité des terres ;
- **les causes sous-jacentes des pratiques d'utilisation des terres non durables** — par ex. pression accrue due à la croissance démographique ; concurrence pour l'accès à la terre, à l'eau et d'autres ressources naturelles ; exploitation forestière illégale ; urbanisation et politiques encourageant la conversion des terres ;
- **les obstacles à l'adoption de pratiques durables de gestion des terres** — par ex. manque d'information sur les pratiques durables de la part des services de vulgarisation agricole, accès médiocre aux services financiers pour les investissements dans de meilleures pratiques, insécurité des droits fonciers (qui décourage l'investissement dans des améliorations à moyen et à long terme), subventions aux effets pervers ;
- **les raisons sous-jacentes à la vulnérabilité face à la variabilité du climat, au changement climatique et aux événements extrêmes** — par ex. absence de possibilités de revenus alternatifs ou supplémentaires, dépendance aux cultures et variétés non résistantes à la sécheresse, manque d'accès aux informations météorologiques et aux systèmes d'alerte, manque d'accès à l'assurance ;

- **les opportunités et capacités disponibles au niveau local** — par ex. savoirs traditionnels, agro-biodiversité et variétés adaptées aux conditions locales, possibilités de revenus liés à l'exploitation des services écosystémiques.

S'il n'y a pas de PEP et qu'il n'est pas possible d'en préparer un, une série d'autres documents peuvent être consultés pour obtenir de l'information sur la situation environnementale et climatique d'un pays. La [partie 5](#) fournit une liste de sources d'information possibles. L'[encadré 2](#) donne un exemple d'utilisation d'un PEP durant la phase de programmation.



ENCADRÉ 2 Étude de cas : Programme indicatif pluriannuel du Honduras, 2014–2020

La sécurité alimentaire centrée sur l'agriculture familiale est un secteur prioritaire du PIP du Honduras pour la période 2014-2020. Le programme tient compte des recommandations qui résultent d'un PEP préparé en 2013 et d'une évaluation ultérieure par la Direction générale pour la coopération internationale et le développement (DEVCO) de la CE. Il s'agit de recommandations qui encouragent l'utilisation de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (telles que l'agriculture de conservation, la lutte intégrée contre les ravageurs, les techniques de conservation des sols, l'utilisation d'engrais biologiques et l'agroforesterie); la sensibilisation et la formation à l'utilisation des produits agrochimiques; l'introduction de mesures d'adaptation au changement climatique; et le renforcement du réseau d'écoles agricoles. Selon le programme, l'un des deux objectifs du soutien au secteur est l'amélioration de la résilience des zones géographiques les plus vulnérables par le biais d'activités agricoles à la fois durables du point de vue de l'environnement et rentables. L'un des trois résultats attendus de l'appui au secteur est l'amélioration du bien-être des ménages agricoles dans les zones prioritaires grâce à l'adoption de systèmes agroforestiers durables et résilients au climat. Deux indicateurs de suivi du secteur concernent l'environnement au sens large : le nombre d'hectares d'agriculture familiale où des pratiques durables sont utilisées; et le nombre d'agriculteurs qui ont accès aux services de vulgarisation agricole avec un accent particulier sur l'agriculture durable. Ces indicateurs ne sont pas totalement satisfaisants, dans la mesure où les pratiques et l'agriculture durables ne sont pas clairement définies, ni les paramètres qui doivent permettre de les mesurer.

Sources : SEAE et DEVCO, 2014; Palerm *et al.*, 2013.



Point d'entrée : Rédaction des documents de programmation

Action d'intégration : Intégrer l'environnement et le changement climatique dans le Programme indicatif pluriannuel.

Sur la base des effets nocifs éventuels, des risques, enjeux et opportunités identifiés, il s'agit à présent d'explorer comment intégrer le changement climatique et l'environnement dans la stratégie de coopération. Les possibilités d'éviter ou d'atténuer les dommages environnementaux, de contribuer à l'atténuation du changement climatique et à la résilience et de soutenir la transition vers une économie verte doivent être reflétées dans l'objectif global du PIP et/ou ses objectifs spécifiques, ses résultats attendus et ses indicateurs. La [partie 4](#) propose des exemples de mesures spécifiques visant à promouvoir la durabilité environnementale et à faire face au changement climatique dans l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural.

Lors de l'identification des possibilités d'intégration, les actions suivantes seront envisagées :

- **L'élaboration ou le renforcement du cadre politique et réglementaire** (par ex. réglementation relative à l'utilisation de l'eau; à la culture sur les versants et terres marginales; au défrichage de nouvelles terres pour l'agriculture et le pâturage; à la propriété et à l'accès aux terres, forêts et autres ressources naturelles).
- Le **renforcement des capacités** des services de vulgarisation agricole, des acteurs du secteur privé et des associations d'agriculteurs en vue de promouvoir et mettre en œuvre des pratiques durables du point de vue de l'environnement et de la résilience au climat (par ex. pratiques agronomiques et d'élevage durables, entreposage et transformation après récolte pour réduire les pertes, emplois verts, évaluation de la vulnérabilité au changement climatique).
- La **communication et la sensibilisation** (par ex. à travers des campagnes télévisées et radiophoniques).

Action d'intégration : Identifier les outils spécifiques d'évaluation de l'environnement et du changement climatique à utiliser lors de l'identification et de la formulation et/ou de la mise en œuvre.

Trois outils sont disponibles pour analyser en détail les relations entre un programme ou projet et l'environnement et le changement climatique : l'Évaluation environnementale stratégique (EES, qui s'applique aux politiques et plans ainsi qu'aux programmes et projets qui apportent un appui au niveau stratégique) ; l'Évaluation des incidences sur l'environnement (EIE, qui s'applique aux projets) ; et l'Évaluation des risques climatiques (ERC, également applicable aux projets).

Remarque sur les projets à caractère stratégique : Souvent, des interventions basées sur la modalité de projet apportent un appui à un niveau stratégique, par exemple en soutenant l'élaboration de politiques et plans sectoriels, le renforcement de l'environnement institutionnel et du cadre réglementaire d'un secteur, ou encore des investissements dans des infrastructures multiples. Dans ces cas, l'EES est l'outil qui convient pour l'intégration de l'environnement et du changement climatique.

Ces outils contribuent à l'analyse des impacts potentiels de la mise en œuvre d'un programme ou projet sur l'environnement et la vulnérabilité au climat, ainsi que des effets potentiels de la dégradation de l'environnement et du changement climatique sur celui-ci. Ils participent également à l'identification d'options respectueuses de l'environnement et de mesures appropriées pour minimiser les risques et impacts et exploiter au mieux les opportunités.

Sur la base des objectifs et résultats attendus de la coopération de l'UE dans les secteurs de concentration sélectionnés, et compte tenu des modalités d'aide anticipées (projet et/ou appui programmatique/à caractère stratégique), on effectuera un examen préalable conformément au processus décrit à l'annexe 3 des [Lignes directrices](#), sur la base duquel :

- soit on inclura dans le PIP un engagement à réaliser une EES, une EIE et/ou une ERC ;
- soit, si à ce stade il apparaît qu'aucune évaluation de ce type ne sera requise, on en apportera la justification

(par ex. existence d'une EES relativement récente et actualisée commanditée par le gouvernement, l'UE et/ou d'autres donateurs).

Action d'intégration : Inclure dans le Programme indicatif pluriannuel des indicateurs qui reflètent les principales préoccupations relatives à l'environnement et au changement climatique.

Les Nations unies ont mis au point une série détaillée de cibles et d'indicateurs pour les ODD, dont beaucoup sont directement pertinents pour les politiques, plans et programmes soutenus par l'UE dans le secteur de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du développement rural. La Direction générale pour la coopération internationale et le développement (DEVCO) de la Commission européenne a développé un [Cadre de résultats](#) (CE, 2015) ainsi que des [Lignes directrices sectorielles pour la programmation](#) (CE, 2013c), qui fournissent une liste d'indicateurs pouvant être utilisés dans chaque secteur, y compris des indicateurs liés à l'environnement et au changement climatique pertinents pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural. Des exemples tirés de ces documents sont proposés dans l'[encadré 3](#).



ENCADRÉ 3 Exemples d'indicateurs liés à l'environnement et au changement climatique pour la programmation du développement rural, de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

- Évolution des superficies cultivées en agriculture durable (%)
- Proportion de terres considérées comme dégradées (%)
- Pertes de productivité agricole (évolution des ratios des produits par rapport aux intrants) dues à la dégradation de l'environnement (érosion du sol ou désertification).
- Émissions de GES liées à l'agriculture (équivalent dioxyde de carbone, tonnes/an)
- Intensité de l'utilisation de l'eau dans l'agriculture (hectolitres/unité de production ou produit intérieur brut)
- Intensité de l'utilisation des pesticides et engrais (kg/unité de production ou produit intérieur brut)
- Part des surfaces occupées par l'agriculture biologique dans la surface agricole utilisée totale



Point d'entrée : Dialogue politique

Action d'intégration : Mettre l'environnement et le changement climatique à l'agenda du dialogue politique et impliquer les pouvoirs publics et les principales parties prenantes, y compris la société civile.

Le dialogue politique est pertinent tout au long du cycle des programmes et projets. Un agenda clair, simple et réaliste pour le dialogue politique, visant à faire progresser l'intégration de l'environnement et du changement climatique dans le secteur de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du développement rural, émergera de l'analyse de la situation du pays et de l'implication des principaux protagonistes lors de la programmation et aux phases ultérieures, au fur et à mesure que l'expérience sera acquise et que des problèmes se poseront. Dans le secteur de l'agriculture, on veillera à impliquer les nombreux acteurs associés aux chaînes de valeur, tels que les organisations d'agriculteurs et associations d'entreprises agricoles, les ministères concernés, ainsi que les organes de réglementation tels que les agences environnementales.



Identification et formulation

Le mainstreaming est particulièrement important lors de l'identification et de la formulation. L'identification d'un programme ou projet débute par une analyse de la situation, qui devrait couvrir les préoccupations et opportunités liées à l'environnement et au climat. La formulation vient étoffer la conception du programme/projet, qui doit comporter des mesures pour minimiser les incidences sur l'environnement et les risques liés au climat, tout en exploitant au mieux les opportunités d'améliorer l'état de l'environnement et de contribuer à un développement sobre en carbone et résilient au climat.

La [figure 1](#) présente un arbre de décision qui montre la séquence de prise de décisions en matière d'intégration à cette phase, de l'analyse des problèmes jusqu'à la formulation de l'action, en passant par l'examen préalable et l'évaluation.



Point d'entrée : Analyse des problèmes

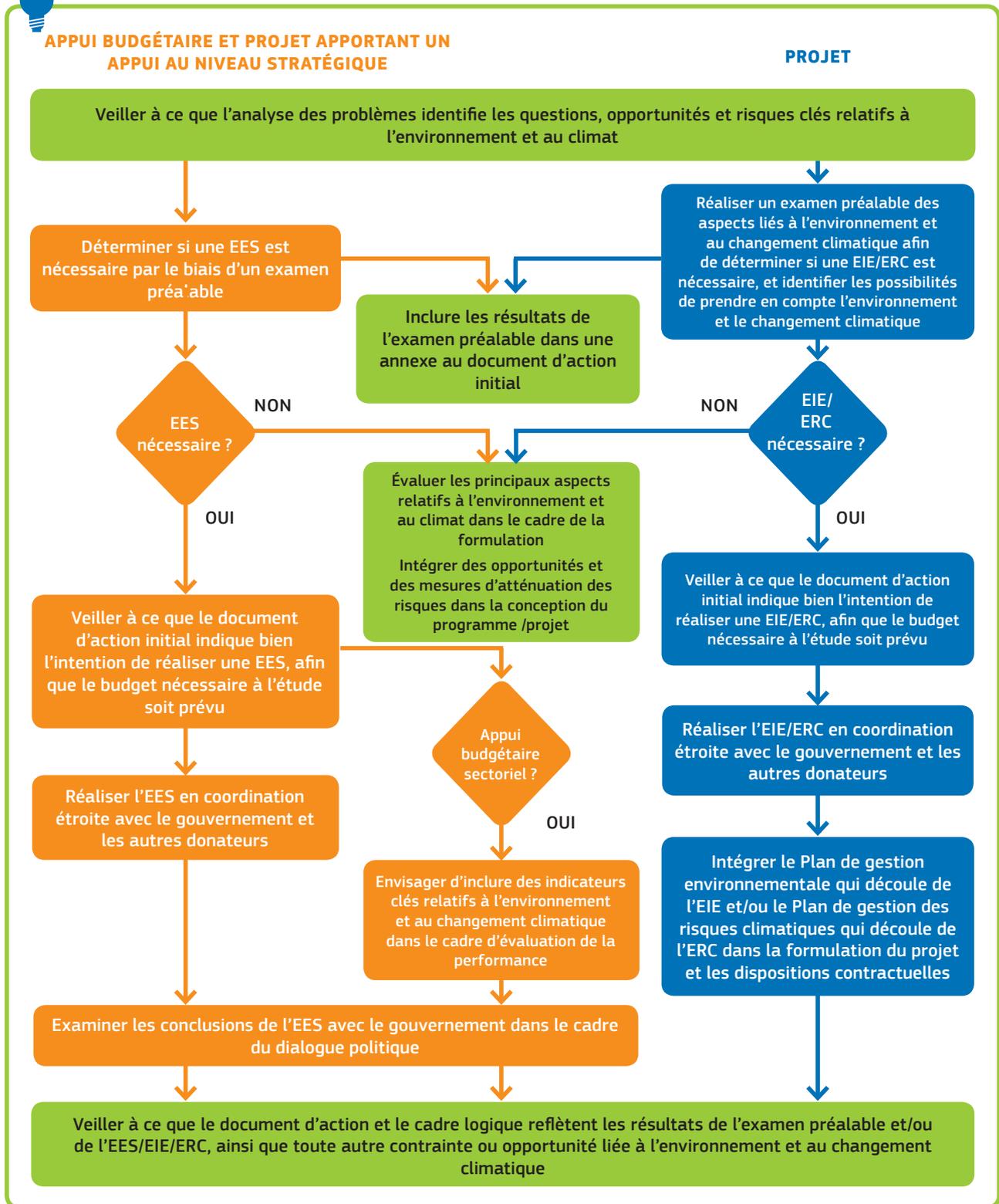
Action d'intégration : Veiller à ce que l'analyse des problèmes identifie les questions relatives à l'environnement et au changement climatique.

La [partie 4](#) donne des indications sur les risques et opportunités liés à l'environnement et au changement climatique dans le secteur de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du développement rural. Ces aspects peuvent également être identifiés en passant en revue certains documents clés.

- Les **documents de politique** — tels que les politiques, stratégies et plans sectoriels relatifs à l'environnement, au changement climatique, à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et au développement rural — peuvent donner un aperçu des défis liés à l'environnement et au changement climatique dans le pays et le secteur concernés. Ils peuvent aussi inclure des objectifs et activités spécifiques à la protection de l'environnement et à l'adaptation/l'atténuation du changement climatique qui sont pertinents pour le secteur (tels que des engagements à réduire la déforestation et la conversion des terres, des objectifs d'augmentation de la part des terres cultivées sur la base de pratiques durables, d'augmentation des surfaces irriguées, de réduction des émissions dues à l'élevage, etc.).
- Les **communications nationales à la CCNUCC** donnent une vue d'ensemble de la vulnérabilité du pays au changement climatique, notamment dans le secteur de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du développement rural. Les contributions déterminées au niveau national fixent les objectifs nationaux en matière de lutte contre le changement climatique. De même, les rapports nationaux à la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) constituent une source d'information sur des questions environnementales majeures (respectivement la biodiversité et la dégradation des terres) étroitement liées à l'agriculture et au développement rural.

D'autres documents contenant des informations et analyses utiles sont mentionnés dans la [partie 5](#).

FIGURE 1 Étapes de la démarche d'intégration en phase d'identification et de formulation



Remarque : Une EES est normalement requise pour les programmes d'appui au secteur de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du développement rural.

L'identification des programmes et projets étant menée en coordination étroite avec le gouvernement partenaire, il faut veiller à ce que les aspects relatifs à l'environnement et au changement climatique soient abordés dans le cadre du dialogue politique (voir l'encadré 1).

Point d'entrée : Examen préalable et évaluation des risques liés à l'environnement et au climat

Action d'intégration : Réaliser un examen préalable des risques afin de déterminer si le programme/projet est sensible d'un point de vue environnemental ou climatique, et donc susceptible de requérir une évaluation détaillée.

Un examen préalable des questions relatives à l'environnement et au changement climatique est nécessaire pour toutes les actions à l'étape d'identification.

La phase de formulation implique d'étoffer la conception du programme/projet et d'analyser sa faisabilité. Des facteurs liés à l'environnement et au climat peuvent compromettre cette faisabilité et requièrent donc la plus grande attention. Pour les **interventions plus sensibles du point de vue de l'environnement et/ou du climat**, on peut recourir à une EES (pour les programmes ou projets apportant un appui au niveau stratégique), ou bien une EIE ou ERC (pour les projets), pour explorer les liens avec l'environnement et le changement climatique ; identifier les mesures adaptées pour y faire face ; et orienter la prise de décisions vers des politiques ou des technologies qui contribuent à un développement sobre en carbone et respectueux de l'environnement.

La nécessité de réaliser une étude spécifique (EES, EIE ou ERC) est déterminée sur la base du processus d'examen préalable décrit à l'annexe 3 des **Lignes directrices**. Pour les projets, la nécessité de réaliser une EIE est aussi généralement déterminée par la législation nationale. L'examen préalable doit être effectué lors de la phase d'identification (ou même avant celle-ci) ; l'EES, l'EIE et/ou l'ERC sera idéalement menée lors de la formulation. (L'étude peut également être réalisée durant la mise en œuvre, en vue d'améliorer celle-ci et/ou d'informer les phases ultérieures ou les politiques futures – en particulier s'il s'agit d'une EES). Si aucune étude spécifique n'est requise, l'examen préalable aide à identifier les questions et les opportunités à prendre

en considération dans les études d'identification et de formulation. Le résumé du processus d'examen préalable doit être soumis au Groupe d'appui à la qualité avec le document d'action initiale. L'encadré 4 illustre l'utilisation d'une EES lors de la formulation d'un programme, ou, le cas échéant, à une phase ultérieure.



ENCADRÉ 4 Étude de cas : Stratégie nationale d'adaptation du secteur sucrier au Kenya

Le gouvernement kenyan et les acteurs de l'industrie sucrière mettent en œuvre la Stratégie nationale d'adaptation du secteur sucrier avec le soutien de mesures d'accompagnement en faveur des pays signataires du Protocole sur le sucre depuis 2007. La stratégie vise à réhabiliter le secteur sucrier afin d'améliorer sa productivité et sa compétitivité. En 2012, l'UE a financé une EES de cette stratégie.

L'EES comporte une étude de la situation de référence, ainsi qu'un examen des incidences potentielles (positives et négatives) de la stratégie sur l'environnement, sous l'angle de l'environnement physique et des dimensions biologique, socioculturelle et socioéconomique. L'EES analyse aussi quatre scénarios pour le secteur sucrier : le statu quo (l'option zéro), la mise en œuvre intégrale de la stratégie, l'irrigation pour les petits exploitants à l'ouest du Kenya, et l'établissement d'un périmètre irrigué central à grande échelle. Les incidences environnementales, sociales et économiques potentielles de chaque scénario sont analysées.

L'EES comprend également un plan de gestion et de suivi de l'environnement comportant des recommandations et indicateurs spécifiques. La capacité institutionnelle des principaux acteurs du secteur (publics et privés) à mettre ce plan en œuvre est évaluée. Tout au long du processus, des consultations approfondies des parties prenantes ont été organisées.

La Délégation de l'UE a trouvé l'EES très utile. Ses conclusions ont été débattues avec et approuvées par tous les principaux acteurs du secteur. De plus, certaines des conclusions de l'étude ont orienté la formulation du programme d'appui au secteur de l'UE.

Malheureusement, la mise en œuvre des recommandations du plan de gestion et de suivi de l'environnement a été limitée. La mise en œuvre de la stratégie nationale d'adaptation du secteur sucrier n'a elle aussi fait que des progrès limités à ce jour en raison de contraintes institutionnelles et de restructurations.

Sources : ECORYS, 2014 ; PEMconsult ans Particip, 2012 ; communication avec le personnel de la Délégation de l'UE.

 **Point d'entrée : Préparation du document d'action**

Action d'intégration : Veiller à ce que les préoccupations et opportunités liées à l'environnement et au changement climatique soient reflétées dans la conception du programme/projet, qu'un budget adéquat soit prévu et que des indicateurs pertinents soient inclus.

Les considérations relatives à l'environnement et au climat identifiées dans le contexte de l'analyse des problèmes et de l'examen préalable, et à travers les évaluations spécifiques, doivent être reflétées dans les objectifs du programme/projet, ses résultats attendus, ses indicateurs (voir les exemples dans l'encadré 5 et/ou ses activités, selon la pertinence. La partie 4 comporte des suggestions spécifiques sur les possibilités d'intégration de l'environnement et du changement climatique qui peuvent être reflétées dans les objectifs et activités du programme ou projet.

Même pour les programmes et projets qui ne nécessitent pas d'EES, d'EIE ou d'ERC (soit qu'ils soient moins sensibles, ou que leur échelle ne suffise pas à justifier une évaluation spécifique), l'environnement et le changement climatique doivent être pris en considération. Les Lignes directrices (annexe 4) fournissent des orientations spécifiques pour l'intégration des aspects relatifs à l'environnement et au climat dans les études de formulation.

Les moyens budgétaires alloués au programme ou projet doivent tenir compte de tous les coûts supplémentaires liés à l'intégration de l'environnement et du changement climatique (par ex. pour mener d'autres évaluations dans le cadre de la mise en œuvre du programme/projet, pour mettre en œuvre un plan de gestion environnementale, ou pour adopter des mesures spécifiques d'adaptation au changement climatique). Les outils et opportunités d'intégration for de l'environnement et du changement climatique dans les programmes d'appui budgétaire diffèrent de ceux qui sont généralement utilisés dans les projets. L'encadré 6 fait une description succincte des principales approches d'intégration disponibles dans ce contexte.

 **ENCADRÉ 5 Exemples d'indicateurs relatifs à l'environnement et au changement climatique pour le suivi de la performance des programmes et projets sectoriels**

- Évaluation des impacts et de la vulnérabilité au changement climatique réalisée, et stratégie d'adaptation du secteur agricole élaborée
- Nombre de vulgarisateurs formés à l'adaptation au changement climatique, à la lutte intégrée contre les ravageurs, à la conservation intégrée des sols et des eaux
- Normes et/ou orientations pour l'aquaculture/la pêche durable(s) élaborées et approuvées
- Nombre d'agriculteurs formés aux pratiques de gestion durable des cultures et des terres
- Terres arables soumises à des mesures fonctionnelles de protection des sols
- Nombre d'agriculteurs utilisant des techniques d'agriculture biologique ou de conservation
- Système de gestion durable des pâturages développé et mis en œuvre
- Surface (hectares) sous irrigation goutte-à-goutte ou d'autres systèmes d'irrigation économes en eau
- Proportion de ménages agricoles ayant appliqué et adopté de nouvelles techniques ou modes de gestion plus durables et résilients au climat, ventilée selon le sexe du chef de ménage

Action d'intégration : Évaluer si l'action justifie un marqueur environnemental ou de Rio et contribue au financement de l'action climatique ou de la biodiversité.

Sur la page de couverture du document d'action, des marqueurs des objectifs politiques, y compris les marqueurs liés aux conventions de Rio, doivent être sélectionnés en appui à l'établissement de rapports statistiques par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). Les marqueurs de Rio ont été mis au point pour mesurer la contribution des donateurs aux engagements pris lors de la Conférence de Rio en 1992. L'UE utilise ces marqueurs pour assurer le suivi des montants consacrés à la biodiversité, à la lutte

ENCADRÉ 6 Mainstreaming et appui budgétaire

La sélection et l'utilisation d'indicateurs appropriés constituent la principale voie d'intégration d'un thème dans l'appui budgétaire. Avec cette modalité, la sélection des indicateurs est en effet essentielle, dans la mesure où le cadre d'évaluation de la performance du secteur est l'outil principal à la disposition de la CE pour s'assurer que le soutien apporté donne des résultats. S'il existe dans le secteur des préoccupations liées à l'environnement et/ou au climat (telles qu'elles peuvent ressortir d'une EES, par exemple), le cadre d'évaluation de la performance doit inclure des indicateurs qui reflètent ces préoccupations, éventuellement en lien avec les tranches variables.

Parmi les autres options d'intégration dans le cadre de l'appui budgétaire, on retiendra l'inclusion de discussions sur l'environnement et le changement climatique dans le dialogue politique relatif au secteur (voir l'encadré 1), et l'appui au développement des capacités des parties prenantes nationales en matière de mainstreaming.

Le chapitre 3 des [Lignes directrices](#) donne des orientations supplémentaires concernant l'intégration de l'environnement et du changement climatique dans le cadre de l'appui budgétaire.

contre la désertification et au changement climatique (atténuation et adaptation). Les marqueurs doivent être sélectionnés de manière cohérente et rigoureuse. Si un thème est considéré comme un objectif important (valeur du marqueur = 1) ou principal (valeur du marqueur = 2) du programme ou projet, 40 % ou 100 % du budget de l'action, respectivement, sont considérés comme pertinents par rapport à ce thème. L'annexe 8 des [Lignes directrices](#) fournit des informations détaillées sur les marqueurs de Rio et leur utilisation.

Dans le secteur agricole, l'attribution du **marqueur d'adaptation au changement climatique** (l'un des marqueurs de Rio) et du **marqueur d'aide à l'environnement** est justifiée pour les interventions qui soutiennent des pratiques agricoles intelligentes face au climat dans le contexte du changement climatique. Un marqueur d'atténuation du changement climatique peut également être justifié dès lors que l'on s'attend à ce que des changements dans les techniques agricoles réduisent les émissions de GES ou augmentent la séquestration du carbone. Le « [Tableau indicatif visant à orienter l'attribution des marqueurs de Rio par secteur et](#)

sous-secteur : adaptation et atténuation du changement climatique » du CAD de l'OCDE explique la logique qui sous-tend l'attribution des marqueurs climatiques et donne des exemples d'activités qualifiantes dans divers secteurs, y compris l'agriculture (OCDE-CAD, 2016).

Les directives pour l'établissement des rapports statistiques du CAD de l'OCDE spécifient qu'une activité qui découle d'un plan d'action national lié à une convention de Rio — tel qu'un programme d'action national d'adaptation (PANA), un plan national d'adaptation (PNA), des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) ou une C(P)DN — « se voit automatiquement attribuer la valeur 'objectif principal', étant donné que les conventions constituent la motivation de l'activité » (OCDE-CAD, 2016, p. 53).

Mise en œuvre

Durant la phase de mise en œuvre, le programme/projet doit être piloté et suivi afin de garantir l'absence d'incidences environnementales et climatiques dommageables et de s'assurer que ses résultats ne soient pas mis en péril par le changement climatique ou la dégradation de l'environnement — et pour permettre l'adoption de mesures correctives si nécessaire. Lors de cette phase, des options stratégiques ou technologiques peuvent également être choisies, et de nouvelles activités ou mesures identifiées, pour renforcer les impacts positifs sur l'environnement et le climat. De nouvelles possibilités de renforcer la performance en matière d'environnement et de climat émergeront tout au long de la mise en œuvre, par ex. celle de privilégier l'agroforesterie plutôt que la monoculture ou celle d'utiliser des techniques de séchage solaire pour la transformation après récolte.

Point d'entrée : Préparation de documents contractuels

Action d'intégration : Poursuivre l'intégration des considérations relatives à l'environnement et au climat et incorporer un Plan de gestion environnementale/de gestion des risques climatiques et d'autres mesures dans les contrats et conventions.

Si l'environnement et le changement climatique ont été bien intégrés lors de l'identification et de la formulation, la mise en œuvre traduit ces intentions en actions concrètes. Lors de cette phase, il est essentiel : i)

d'assurer le suivi des mesures pertinentes intégrées dans la conception du programme/projet ; ii) de promouvoir la durabilité environnementale dans les spécifications contractuelles ; et iii) dans le cas d'un projet soumis à une EIE ou une ERC, de s'assurer que le Plan de gestion environnementale (PGE) et/ou le Plan de gestion des risques climatiques (PGRC) correspondant soit bien mis en œuvre et fasse l'objet d'un suivi. Ce suivi doit être intégré dans le système global de suivi de l'action.

Le PGE préparé dans le cadre d'une EIE spécifie comment les mesures d'atténuation identifiées seront mises en œuvre (par qui, quand et où) et comment elles seront suivies pour vérifier leur efficacité à minimiser les incidences négatives sur l'environnement. Le PGRC préparé dans le cadre d'une ERC identifie les actions nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations de l'étude sous la forme d'un plan opérationnel. Les recommandations du PGE/PGRC doivent être incorporées dans les documents contractuels liés à la mise en œuvre du projet (par ex. cahier des charges pour les travaux de construction).

Pour les programmes/projets en cours dans la conception desquels l'environnement et le changement climatique n'ont pas été intégrés ou pas suffisamment, des options de renforcement de la performance dans ces domaines existent toujours. Les activités existantes peuvent être évaluées pour identifier les possibilités d'améliorer leur performance en matière d'environnement et de climat, et les activités réorientées ou complétées en conséquence. L'encadré 7 illustre quelques opportunités spécifiques au secteur de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du développement rural.

Point d'entrée : Mécanismes de suivi et de pilotage

Action d'intégration : Veiller à ce que des indicateurs appropriés relatifs à l'environnement et au changement climatique soient inclus dans le système de suivi de l'action, les plans et rapports, le suivi orienté sur les résultats et autres revues et évaluations (telles que les revues conjointes du secteur ou de l'appui budgétaire), et veiller à ce que les résultats pertinents du point de vue de l'environnement et du changement climatique fassent régulièrement l'objet d'une discussion par les parties prenantes concernées et par l'organe de pilotage.



ENCADRÉ 7 Exemples d'opportunités d'intégration de l'environnement et du climat dans un programme/projet en cours

Activités du programme/projet :

- Promouvoir le dialogue politique ou l'échange d'expérience entre les parties prenantes sur les politiques en matière d'agriculture durable, de sécurité alimentaire et de développement rural
- Passer en revue les pratiques et les intrants agricoles du point de vue de leur performance environnementale et sélectionner ceux qui présentent une empreinte environnementale et carbonique plus faible

Gestion et opérations courantes :

- Adopter une politique de marchés publics verts (par ex. utiliser les coûts totaux au cours du cycle de vie plutôt que les coûts d'investissement comme critère de comparaison des offres financières ; acheter et utiliser des véhicules économes en carburant, un éclairage et des appareils peu gourmands en énergie, du papier recyclé/certifié FSC (Forest Stewardship Council), du bois de construction certifié FSC ou sous licence FLEGT (initiative « Forest Law Enforcement, Governance and Trade » de l'UE), des produits de nettoyage biodégradables ; recycler et trier les déchets)
- Sensibiliser à l'efficacité énergétique et à la consommation et la production durables (par ex. énergie solaire, agroforesterie), et les promouvoir
- Promouvoir l'approvisionnement en biens et services issus de la communauté locale, et/ou former des membres de la communauté à fournir des biens et services de qualité, pour réduire l'empreinte carbonique liée au transport de biens importés

Le **suivi du programme/projet** doit inclure des indicateurs appropriés qui puissent : i) aider à vérifier si les préoccupations et opportunités clés liées à l'environnement et au changement climatique ont bien été prises en compte ; ii) assurer le suivi de l'efficacité et de l'efficacité des mesures d'intégration ; et iii) assurer l'identification rapide des impacts négatifs liés à l'environnement et au climat qui pourraient survenir, ce qui permet d'adapter ou de réviser le programme/projet en conséquence. La participation des parties prenantes aux activités de suivi doit être encouragée. L'encadré 3 propose des exemples d'indicateurs pertinents pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural.

La situation au regard des quatre objectifs présentés au [tableau 1](#) doit faire l'objet d'une évaluation régulière sur la base du suivi et de la communication des résultats. En fonction de l'état d'avancement de la mise en œuvre, une évaluation plus approfondie peut être effectuée dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours, qui constitue une occasion unique de réorienter un programme ou projet si nécessaire (voir [plus loin](#)); dans le cadre d'une mission de suivi orienté sur les résultats ; ou à travers l'évaluation indépendante de l'empreinte environnementale du programme ou projet. Les résultats peuvent indiquer la nécessité de réorienter les activités existantes, d'entreprendre certaines activités complémentaires, et/ ou d'ajouter des indicateurs liés à l'environnement et au climat au système de suivi.

L'[encadré 8](#) donne un exemple d'intégration de l'environnement et du changement climatique dans la mise en œuvre d'un projet de développement rural.



Évaluation

La phase d'évaluation examine la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité du programme/projet, afin de tirer des enseignements pour informer le cycle des opérations suivant. L'évaluation a lieu à deux moments spécifiques : à mi-parcours, et à la fin du programme/projet. Les résultats de l'**évaluation à mi-parcours** éclairent la poursuite du programme/projet ; ceux de l'**évaluation finale** informent la période de programmation suivante.



ENCADRÉ 8 Étude de cas : Mainstreaming au niveau local en Tanzanie

En 2011-2014, l'Alliance mondiale contre le changement climatique (AMCC) a soutenu la mise en place de trois écovillages où une approche intégrée multidimensionnelle « touchant presque chaque aspect de la vie du village » a été utilisée pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique au niveau local. Une série d'interventions ont été mises en œuvre, qui ont non seulement encouragé l'adoption de pratiques durables sur le plan environnemental, mais ont également permis d'améliorer et de diversifier les revenus, la sécurité alimentaire et l'accès à l'eau à des fins domestiques. Des innovations ont été introduites dans les domaines suivants :

- **Cultures.** Plusieurs pratiques améliorées ont été introduites pour augmenter la fertilité des sols et les rendements des cultures et réduire la vulnérabilité à la variabilité du climat. Ces pratiques comprennent la plantation plus tardive afin d'éviter les pertes lors des périodes de sécheresse ; le défonçage à l'aide de bœufs afin de casser les sols durs, d'augmenter la rétention de l'eau et de réduire la charge de travail pour la préparation des terres ; des mesures de conservation des sols et des eaux telles que le creusement de sillons de contour et la restauration des ravines ; l'utilisation de fumier pour améliorer la fertilité et la structure des sols ; l'utilisation de variétés culturales à pollinisation libre, à rendement élevé et à maturation précoce, avec production de semences par les communautés ; l'espacement optimal des plants ; les cultures intercalaires avec des légumineuses en vue d'améliorer la fertilité du sol ; et la rotation des cultures pour contrôler les mauvaises herbes et les organismes nuisibles. Ces techniques ont nettement amélioré les rendements.
- **Élevage.** Des pratiques améliorées ont été introduites pour augmenter la productivité, réduire l'impact négatif du pâturage sur l'environnement et renforcer les synergies entre l'élevage et les cultures. Par exemple, des races améliorées de bétail, de chèvres et de poulets ont été croisées avec des races locales pour améliorer la productivité tout en maintenant l'adaptabilité des animaux aux conditions locales ; des formations ont été données sur les techniques d'élevage et l'alimentation en saison sèche ; des ruches et des techniques modernes d'apiculture ont été introduites ; des étangs de pisciculture ont été creusés ; et des formations ont été dispensées sur le tannage et la production d'articles en cuir afin d'ajouter de la valeur et de générer des revenus.
- **Eau.** L'approvisionnement en eau des ménages et du bétail a été renforcé par l'installation de pompes à énergie solaire, la collecte de l'eau de pluie sur les toits, l'installation d'une digue souterraine et d'une barrière de sable en vue de capter et stocker les précipitations saisonnières.
- **Gestion des ressources naturelles.** La mise en place de pépinières, la plantation d'arbres (y compris des fruitiers) et l'aménagement du territoire (avec adoption de règlements) ont été introduits pour contrer l'érosion des sols et maintenir l'approvisionnement en produits forestiers tout en stockant le carbone.
- **Énergie rurale.** Des innovations en matière d'énergies alternatives et d'efficacité énergétique ont été introduites pour réduire la dépendance au bois de chauffe et au charbon de bois, la déforestation et les émissions de gaz à effet de serre associées. Ces innovations comprennent la diffusion de foyers de cuisson économes en énergie, de panneaux solaires et de biodigesteurs permettant de convertir les déjections animales en gaz.

Source : Projet d'écovillage de Chololo, 2014.

Point d'entrée : Évaluations à mi-parcours et finale

Action d'intégration : Veiller à ce que les critères et questions d'évaluation intègrent les préoccupations relatives à l'environnement et au changement climatique.

Des indicateurs tels que ceux suggérés dans les encadrés 3 et 5 pour incorporation dans le document de programmation et dans le cadre logique ou le cadre d'évaluation de la performance peuvent être utiles lors de l'évaluation. L'évaluation peut également considérer :

- s'il fallait réaliser une EES, une EIE et/ou une ERC, et en cas de réponse positive, si une telle évaluation a bien été menée ;
- si et dans quelle mesure les recommandations relatives à l'environnement et au climat (telles que préconisées par ex. par le document de politique ou de projet, l'EES, l'EIE, l'ERC ou l'évaluation à mi-parcours) ont été mises en œuvre — et, si c'est le cas, quels en sont les résultats ;
- si le programme/projet a pris en compte les questions relatives à l'environnement et au climat de manière **pertinente** (par ex. si les questions et options environnementales les plus importantes ont bien été identifiées dans l'analyse des problèmes, et les activités conçues pour y répondre) ;
- si les actions du programme/projet ont encouragé de manière **efficace** des pratiques respectueuses de l'environnement et résilientes au climat (par ex. introduction réussie de la lutte intégrée contre les ravageurs ou de la collecte des eaux de pluie) ;
- si le programme/projet a utilisé les ressources de manière écologiquement **efficace** (par ex. en limitant l'utilisation d'eau et de produits agrochimiques polluants) ;
- si le programme/projet a eu un **impact positif** en contribuant au développement durable sur le plan de la viabilité environnementale, du développement sobre en carbone et de la résilience au climat (par ex. restauration de la productivité des sols, augmentation des revenus des agriculteurs grâce à l'accès au marché des produits biologiques, réduction des émissions de carbone, séquestration accrue du carbone) ;

- si le programme/projet a eu un **impact négatif** direct ou indirect sur l'environnement et la résilience au climat (par ex. rentabilité améliorée et intensification de l'agriculture conduisant à une destruction accrue de la végétation naturelle, notamment des forêts et des mangroves, et à une pression accrue sur les ressources en eau) ;
- si la **durabilité** du programme/projet est menacée par la dégradation de l'environnement et/ou par le changement climatique (par ex. impossibilité de poursuivre à l'avenir la production de certains biens agricoles telle que soutenue par le projet en raison du manque d'eau ou de l'augmentation des températures).

Pour s'assurer que les aspects ci-dessus soient pris en compte comme il se doit dans les évaluations : i) les principales questions relatives à l'environnement et au climat doivent être clairement reflétées dans les termes de référence de l'évaluation ; et ii) l'équipe d'évaluation doit disposer d'une expertise pertinente en matière d'environnement et de changement climatique. L'expérience a montré qu'en l'absence de ces facteurs, l'évaluation des questions relatives à l'environnement et au climat a tendance à être superficielle et est peu susceptible de traiter les enjeux et opportunités concernés de manière adéquate.

Action d'intégration : Veiller à ce que les résultats de l'évaluation informent la poursuite du programme/projet et les futurs programmes et projets.

Les résultats de l'**évaluation à mi-parcours** doivent faire l'objet de discussions et les changements nécessaires être intégrés dans le programme/projet en vue de renforcer sa performance en matière d'environnement et de climat. Les enseignements tirés de l'**évaluation finale** concernant ces domaines doivent être diffusés en vue d'éclairer la conception des programmes et projets ultérieurs. Les résultats de l'évaluation peuvent également venir alimenter le dialogue politique.

L'**encadré 9** propose un exemple d'évaluation d'un programme national comportant une évaluation de la performance de la coopération en matière d'environnement dans le secteur de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du développement rural.



ENCADRÉ 9 Étude de cas : Évaluation de la coopération de l'UE avec le Kenya

Au début de 2014, l'Unité d'évaluation de la DG DEVCO a mandaté une évaluation de la coopération de l'UE avec le Kenya sur la base d'une méthodologie en cascade, avec dix questions d'évaluation définissant les domaines à évaluer. Chaque question d'évaluation était spécifiée au moyen de deux à quatre critères de jugement, qui à leur tour étaient chacun informés par deux à quatre indicateurs.

Une question portait sur le secteur agricole : « Dans quelle mesure le soutien de l'UE au secteur agricole a-t-il contribué à améliorer la sécurité alimentaire, en particulier pour les zones arides et semi-arides ? » Trois critères de jugement ont été associés à cette question, dont l'un portait sur l'environnement et le changement climatique : « Les problèmes relatifs à l'environnement et au changement climatique sont dûment pris en compte à travers les diverses interventions de l'UE dans les zones arides et semi-arides. » Ce critère de jugement reposait sur trois indicateurs : i) l'adoption accrue, par les ménages ruraux, de mesures environnementales ayant permis de renforcer la résilience ; ii) l'existence d'indications de changements dans les pratiques agricoles et autres pratiques d'utilisation des terres (y compris la gestion de la sécheresse) motivés par des considérations liées à l'environnement (reboisement et gestion des bassins versants) ; et iii) la mesure dans laquelle les nouvelles pratiques environnementales et agricoles se sont révélées durables.

La performance de l'appui de l'UE au secteur agricole en matière d'environnement et de climat a été évaluée sur la base des indicateurs ci-dessus. L'évaluation a débouché sur une recommandation de poursuivre les appuis et de renforcer le programme d'assurance indexée du bétail, qui garantit une sécurité de revenu aux producteurs en cas de perte de bêtes due à la sécheresse. Il a été recommandé de renforcer le système d'assurance en promouvant un suivi et une application stricts des règles visant à éviter les abus, et d'encourager les producteurs à investir dans la santé animale et l'alimentation complémentaire des animaux.

Source : ECORYS, 2014.

Partie 4 : Risques et opportunités liés à l'environnement et au changement climatique pour les activités du secteur

A. CULTURES		
Domaines d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> ● Cultures de base/céréales ● Irrigation ● Horticulture ● Arbres et cultures pérennes (par ex. vergers, plantations de thé et de café, cacao) 	
	QUELS SONT-ILS ?	COMMENT Y FAIRE FACE/LES ÉVITER/LES MINIMISER ?
Principaux risques et aléas	<ul style="list-style-type: none"> ● Déclin des rendements en raison de l'érosion et d'une baisse de fertilité ● Raréfaction de l'eau disponible pour l'irrigation en raison de perturbations hydrologiques et de l'intrusion d'eau salée (résultant par ex. de la déforestation et du changement climatique) ● Attaques de ravageurs (par ex. insectes) en raison de la disparition des prédateurs naturels et du changement climatique ● Perte de récoltes en raison de la fréquence et de la gravité accrues des événements climatiques extrêmes (par ex. sécheresse, inondations) résultant du changement climatique ● Diminution de la productivité agricole due à l'évolution à long terme du climat local (par ex. climat plus sec et plus chaud ; saisons des pluies plus imprévisibles et erratiques) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Restaurer la fertilité du sol ; parmi les options, citons : <ul style="list-style-type: none"> – le contrôle de l'érosion, par ex. par la pose de gabions, l'aménagement de terrasses, la plantation de barrières d'arbres – le paillage – l'enrichissement en fumier biologique – l'incitation des investissements dans la conservation des sols par les agriculteurs, par ex. dans le cadre de programmes « vivres contre travail » ou de transferts sociaux ● Promouvoir l'irrigation économe en eau pour améliorer les rendements des cultures et contribuer à l'adaptation au changement climatique ; parmi les options, citons : <ul style="list-style-type: none"> – le développement de petites infrastructures de gestion de l'eau, telles que les systèmes de collecte d'eau de pluie et les petits barrages en terre — les effets environnementaux et sanitaires des méthodes de captage de l'eau devant être soigneusement étudiés – l'irrigation goutte-à-goutte et autres techniques d'irrigation à faible consommation d'eau – des mesures d'incitation et la tarification de l'eau en vue de promouvoir les économies d'eau, la mesure des consommations, la gestion communautaire par le biais d'associations d'utilisateurs de l'eau ● Sur la base d'une bonne compréhension des impacts potentiels du changement climatique sur le secteur, soutenir la mise au point d'approches visant à modifier les pratiques agricoles ; parmi les options, citons : <ul style="list-style-type: none"> – la recherche sur et l'adaptation du calendrier agricole – la recherche sur et l'introduction de cultures viables – la recherche sur la dynamique des organismes nuisibles et des maladies dans le cadre du changement climatique – la recherche, le développement et l'introduction de variétés culturales résistantes à la sécheresse – la formation des agriculteurs sur l'adaptation au changement climatique, dans le cadre des activités de vulgarisation ● Soutenir la sensibilisation des agriculteurs au changement climatique et à l'adaptation, par ex. à travers les services de vulgarisation, les écoles agricoles de terrain et des programmes radiophoniques ● Tenir compte de l'évolution des conditions climatiques à moyen et à long terme dans la conception de systèmes de drainage, qui autrement pourraient devenir obsolètes avant la fin de leur durée de vie projetée ● Lors de la planification de l'expansion agricole, établir les taux de prélèvement durable de l'eau compte tenu des autres usages concurrents et des projections du changement climatique ; compte tenu également de l'intrusion d'eau salée associée à l'élévation du niveau de la mer, qui peut être exacerbée par le captage des eaux souterraines

A. CULTURES

	QUELS SONT-ILS ?	COMMENT Y FAIRE FACE/LES ÉVITER/LES MINIMISER ?
Impacts potentiels du développement du secteur	<ul style="list-style-type: none"> ● Érosion et déclin de la fertilité du sol à cause de la culture sur versants, du labour, des sols laissés sans couverture après les récoltes, de la monoculture ● Déforestation et perte de faune sauvage et de biodiversité dues à la conversion des forêts, des zones humides et d'autres types de végétation naturelle au profit de l'agriculture ● Pollution des sols et de l'eau, eutrophisation et perte de biodiversité et de faune du sol résultant de l'utilisation de pesticides et d'engrais ● Perturbation des flux hydrologiques et des cours et plans d'eau consécutive au défrichage dans les bassins versants supérieurs et au prélèvement excessif d'eaux de surface et souterraines pour l'irrigation ● Pollution de l'air due à la combustion de la biomasse liée au défrichage des terres et au brûlage des résidus de culture ● Perte de biodiversité en raison de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ● Salinisation des sols due à l'accumulation de sels apportés par l'eau d'irrigation ● Émissions de gaz à effet de serre (GES) résultant : <ul style="list-style-type: none"> – du défrichage des forêts – du brûlage des résidus de culture et de la végétation – des émissions de méthane des rizières – de la production et l'utilisation d'engrais 	<ul style="list-style-type: none"> ● Lutter contre la dégradation des terres en promouvant la conservation des sols et des eaux, ce qui permet de s'attaquer aux causes sous-jacentes de la baisse de productivité, contribue à l'adaptation au changement climatique et crée des puits de carbone grâce à la revégétalisation ; parmi les options, citons : <ul style="list-style-type: none"> – l'agroforesterie – l'agriculture de conservation (basée sur les principes de couverture permanente du sol, de perturbation minimale des sols et de rotation des cultures) – les mesures de contrôle de l'érosion du sol (par ex. culture en terrasses) – la formation des agriculteurs sur les approches et techniques ci-dessus, dans le cadre des activités de vulgarisation ● Encourager la gestion intégrée des sols et des nutriments pour minimiser l'utilisation d'engrais, ce qui contribue à une moindre pollution de l'eau, ainsi qu'à l'atténuation du changement climatique ; parmi les options, citons : <ul style="list-style-type: none"> – les cultures intercalaires avec des plantes fixatrices d'azote – le compostage du fumier et des résidus de culture – la recherche sur les besoins en nutriments site par site, qui permet de faire correspondre l'application d'engrais aux besoins spécifiques en nutriments du sol ● Réhabiliter les systèmes de drainage pour minimiser la salinisation associée à l'engorgement des sols ● Promouvoir la lutte intégrée contre les ravageurs, qui permet de réduire l'utilisation des pesticides de synthèse tout en renforçant la capacité d'adaptation au changement climatique ● Améliorer l'efficacité des engrais, par l'analyse des besoins en nutriments du sol en vue d'optimiser leur utilisation et par la formation à leur utilisation correcte ● Minimiser la pollution de l'eau et les dangers pour la santé des agriculteurs en les formant à l'utilisation correcte des produits agrochimiques et à la sélection des produits ● Minimiser les pratiques de brûlage des champs telles que la combustion des résidus de la culture de canne à sucre, car elles peuvent être sources de polluants organiques persistants (POP, réglementés par la Convention de Stockholm) et menacer la santé
Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer l'utilisation des terres et promouvoir des pratiques culturelles durables telles que l'agroforesterie et l'agriculture de conservation, ce qui engendre des avantages multiples en termes de sécurité alimentaire, de moyens de subsistance, de résilience, de développement économique et de services écosystémiques (par ex. séquestration du carbone, protection des sols) ● Promouvoir l'agriculture biologique, qui donne accès à des marchés à haute valeur ajoutée et contribue à réduire la pollution de l'eau ; une moindre dépendance aux engrais inorganiques réduit également la vulnérabilité aux fluctuations des prix des intrants sur les marchés mondiaux et contribue à l'atténuation du changement climatique ● Promouvoir la certification « commerce équitable », qui donne accès à des marchés à haute valeur ajoutée, réduit la pollution et permet de vendre à des prix supérieurs qui bénéficient à la communauté ● Générer de la chaleur et de l'électricité à partir des déchets agricoles, en contribuant ainsi à un développement sobre en carbone (si les conditions le permettent) ● Améliorer l'entreposage et la transformation sur les exploitations afin de réduire les pertes après récolte 	

B. ÉLEVAGE

Domaines d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> ● Élevage de bétail ● Gestion des parcours ● Production de volaille 	
	QUELS SONT-ILS ?	COMMENT Y FAIRE FACE/LES ÉVITER/LES MINIMISER ?
<p>Principaux risques et aléas</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Perte de bétail en raison de la fréquence et de la gravité accrues des événements climatiques extrêmes (par ex. sécheresse, vagues de froid, inondations) résultant du changement climatique ● Diminution du potentiel de production et de la capacité de charge des pâturages due à l'érosion, au déclin de la fertilité des sols et à l'évolution à long terme du climat local (par ex. climat plus sec et plus chaud ; saisons des pluies plus courtes, imprévisibles et erratiques) ● Apparition de nouvelles maladies et/ou fréquence accrue de maladies connues à cause du changement climatique ● Concurrence avec l'agriculture réduisant la disponibilité des pâturages, et renforçant ainsi la pression sur les terres de parcours restantes 	<ul style="list-style-type: none"> ● Restaurer les pâturages ; parmi les options, citons : <ul style="list-style-type: none"> – le contrôle de l'érosion, par ex. par la pose de gabions, l'aménagement de terrasses, la plantation de barrières d'arbres – les plantations d'enrichissement – le contrôle du pâturage, par ex. restriction de l'accès pour s'assurer que le pâturage ne dépasse pas la capacité de charge, interdictions périodiques du pâturage pour permettre la régénération – la multiplication des points d'eau en vue de réduire la pression sur la végétation à proximité de ceux-ci durant la saison sèche – le déstockage ● Réduire la nécessité de maintenir des troupeaux importants en améliorant la productivité par animal : <ul style="list-style-type: none"> – améliorer les techniques d'élevage et les services vétérinaires afin d'améliorer la santé du bétail et de réduire les pertes – introduire des races améliorées plus productives, qui soient également adaptées aux conditions locales ● Développer des mécanismes d'adaptation au changement climatique tels que l'aménagement de zones surélevées pour protéger le bétail des inondations, ou encore la préparation à faire face à de nouvelles maladies et à l'évolution de la dynamique de maladies connues
<p>Impacts potentiels du développement du secteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Déforestation et perte de faune sauvage et de biodiversité dues à la conversion des forêts et d'autres types de végétation naturelle au profit des pâturages ● Érosion et perte de fertilité du sol dues au surpâturage ● Pollution des cours et plans d'eau et des eaux souterraines et propagation de maladies associées aux déchets animaux ● Émissions de GES résultant : <ul style="list-style-type: none"> – du défrichage des forêts – du brûlage des pâturages – des émissions de méthane liées au métabolisme des ruminants 	<ul style="list-style-type: none"> ● Mettre en place des systèmes de gestion des pâturages pour éviter de dépasser leur capacité de charge (par ex. grâce à des systèmes d'information géographique (GIS), à la perception de droits de pâturage, à une réglementation de l'accès par les communautés) ● Établir des points d'eau supplémentaires afin de réduire la concentration du bétail autour de ceux-ci ● Réaliser des plantations d'enrichissement sur les parcours ● Protéger les pâturages et inverser leur dégradation (par ex. en éliminant les obstacles à la mobilité sur les pâturages communaux, en pratiquant une exclusion contrôlée des zones sensibles), ce qui permet également de réduire les émissions de carbone ● Promouvoir le syvopastoralisme, qui peut renforcer la protection des sols et la conservation des eaux tout en créant des puits de carbone ● Promouvoir des régimes alimentaires qui réduisent la fermentation intestinale, pour contribuer à la réduction des émissions des GES ● Promouvoir la production de sources de protéines alternatives à la viande de bétail, dans un souci de protection du climat
<p>Opportunités</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer l'utilisation des terres et promouvoir des pratiques durables d'élevage et de gestion des parcours, ce qui engendre des avantages multiples en termes de sécurité alimentaire, de moyens de subsistance, de résilience, de développement économique et de services écosystémiques (par ex. séquestration du carbone, protection des sols) ● Promouvoir la viande biologique, qui donne accès à des marchés à haute valeur ajoutée et contribue à réduire la pollution de l'eau 	

C. AQUACULTURE ET PÊCHE

Domaines d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> ● Pêche maritime ● Pêche en eaux intérieures ● Aquaculture 	
	QUELS SONT-ILS ?	COMMENT Y FAIRE FACE/LES ÉVITER/LES MINIMISER ?
<p>Principaux risques et aléas</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Déclin des stocks de poissons de mer et perte de biodiversité, par ex. à cause : <ul style="list-style-type: none"> – de la destruction des habitats côtiers et marins associée au développement de diverses activités (industries extractives, tourisme, développement urbain, etc.) – du défrichage des mangroves (qui sont des lieux privilégiés de reproduction des poissons) – du blanchiment des coraux dû à l'acidification des océans (les récifs coralliens étant également des lieux de reproduction des poissons) – du changement des courants océaniques et de la température de l'eau, entraînant une diminution de la production primaire et des changements dans la répartition des poissons – de la destruction des récifs coralliens et des habitats côtiers sous l'effet de l'élévation rapide du niveau de la mer – des espèces envahissantes ● Déclin des ressources halieutiques d'eau douce en raison de la perturbation des écosystèmes aquatiques consécutive : <ul style="list-style-type: none"> – à la construction de barrages – à la pollution de l'eau – à l'envasement/l'augmentation de la turbidité résultant de l'érosion et des activités minières – au prélèvement de l'eau pour l'agriculture, l'industrie et l'usage domestique dans les villes – à la perturbation des flux hydrologiques et des écosystèmes d'eau douce résultant du changement des conditions climatiques – à la modification des températures de l'eau et à la désoxygénation – à la prolifération d'espèces envahissantes 	<ul style="list-style-type: none"> ● Promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau ● Réhabiliter les cours et plans d'eau ● Mettre en place des échelles à poissons au niveau des barrages pour permettre la migration ● Établir des programmes d'élevage en captivité ● Promouvoir la réhabilitation et la protection des mangroves et des récifs coralliens pour protéger les aires de reproduction des poissons ; ceci contribue également à l'adaptation au changement climatique (les mangroves et récifs constituant des défenses naturelles contre l'élévation du niveau de la mer et les marées de tempête), à son atténuation (création/protection de puits de carbone) et à la biodiversité ● Nouer un dialogue avec d'autres secteurs pour faire face aux risques et menaces générés par leurs activités au détriment des pêcheries ● Intégrer l'adaptation au changement climatique dans les politiques de pêche et d'aquaculture
<p>Impacts potentiels du développement du secteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Effondrement des stocks halieutiques dû à la surpêche ; à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée ; et aux pratiques de pêche destructrices ● Pollution des cours d'eau en aval et des eaux souterraines, et propagation de maladies, consécutives au déversement des eaux usées de l'aquaculture ● Perte de biodiversité aquatique due à l'introduction d'espèces envahissantes de poissons et crustacés et à la propagation de maladies véhiculées par les poissons d'élevage ● Pression sur les populations de poissons sauvages due à la préparation de farines et huiles de poisson à partir de poissons sauvages (pour le nourrissage des poissons d'élevage) ● Émissions de GES résultant de la consommation d'énergie dans l'aquaculture, par les navires de pêche, dans la distribution et la commercialisation après récolte 	<ul style="list-style-type: none"> ● Promouvoir des approches écosystémiques de la pêche (AEP) et de l'aquaculture (AEA) ● Sensibiliser aux impacts des techniques de prise ● Investir dans l'application des réglementations en matière de pêche ● Promouvoir des modèles d'aquaculture agroécologique — par exemple l'aquaculture dans les rizières dans le cadre d'une approche intégrée de lutte contre les ravageurs et en vue de réduire l'utilisation de produits agrochimiques ; ou l'aquasylviculture soit l'intégration de l'aquaculture et de l'exploitation forestière dans les mangroves, qui séquestre le carbone et est plus résiliente face aux chocs et aux événements extrêmes (FAO, 2013) ● Promouvoir une aquaculture peu gourmande en énergie, opérant aux niveaux trophiques inférieurs (par ex. culture d'algues, ostréiculture, culture de palourdes ou d'espèces herbivores), dont l'empreinte carbonique est relativement faible
<p>Opportunités</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Promouvoir la production biologique et l'étiquetage écologique des produits de l'aquaculture, qui donnent (potentiellement) accès à des marchés à haute valeur ajoutée et contribuent à réduire l'impact sur les écosystèmes ● Promouvoir l'étiquetage écologique du poisson issu de la pêche, qui donne potentiellement accès à des marchés à haute valeur ajoutée et contribue à réduire la pression sur les stocks halieutiques et à promouvoir des pratiques de pêche plus durables 	

D. SECTEURS TRANSVERSAUX

Domaines d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> ● Politiques en matière d'agriculture, de sécurité alimentaire et de développement rural ● Services de vulgarisation ● Activités de subsistance non agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> ● Création d'emplois et entrepreneuriat ● Industries agricoles ● Réforme fiscale
	QUELS SONT-ILS ?	COMMENT Y FAIRE FACE/LES ÉVITER/ LES MINIMISER ?
Principaux risques et aléas	<ul style="list-style-type: none"> ● Tels qu'énumérés dans les tableaux précédents ● Perte de perspectives de revenus non agricoles en raison de la dégradation de l'environnement et du changement climatique, par ex. consécutive à la perte de ressources forestières 	<ul style="list-style-type: none"> ● Dans la promotion du développement agroindustriel, encourager l'utilisation de technologies propres et de processus sobres en carbone, notamment la réutilisation de l'eau et le traitement des eaux usées ● Soutenir la réalisation d'évaluations des impacts et de la vulnérabilité au changement climatique dans le secteur agricole (cultures, élevage, aquaculture et pêche) afin de comprendre les risques et opportunités et de mettre au point des stratégies d'adaptation appropriées ● Promouvoir le transfert des risques à travers le développement de l'assurance contre les intempéries, le renforcement des capacités d'adaptation au changement climatique et les transferts sociaux ● Investir dans le renforcement des systèmes d'alerte précoce (prévisions saisonnières, prédiction des rendements, alertes relatives à la sécheresse, modélisation du climat) pour aider à éviter les crises et permettre une réponse rapide
Impacts potentiels du développement du secteur	<ul style="list-style-type: none"> ● Les politiques peuvent créer des incitations et promouvoir des pratiques qui entraînent la dégradation de l'environnement et/ ou la vulnérabilité au changement climatique (par ex. incitations au défrichage des terres ou à la colonisation de terres vierges, subventionnement des pesticides et des engrais non organiques) ● Émissions de GES résultant de : <ul style="list-style-type: none"> – la consommation d'énergie dans la transformation industrielle – la combustion de charbon de bois 	<ul style="list-style-type: none"> ● Examiner les politiques et : i) introduire des mesures d'incitation (par ex. mécanismes fiscaux) en faveur de pratiques et d'intrants écologiquement durables et intelligents face au climat (par ex. pesticides moins polluants, semences améliorées, droits fonciers renforcés pour encourager les investissements dans la productivité et la restauration des terres) ; ii) supprimer les incitations qui encouragent des pratiques non durables ou entravent l'adoption de pratiques durables et intelligentes face au climat ; et iii) réduire/supprimer les subventions qui débouchent sur des pratiques polluantes (par ex. celles relatives aux combustibles fossiles, aux engrais non organiques), tout en remédiant aux impacts socioéconomiques que cela peut entraîner (par ex. via des aides en espèces) ● Mettre au point un cadre réglementaire pour contrôler le défrichage de nouvelles terres et les prélèvements d'eau ● Inclure des indicateurs liés à l'environnement et au changement climatique dans les systèmes de suivi du secteur ● Inclure des actions et éléments relatifs à l'environnement et au changement climatique dans les plans et budgets sectoriels ● Renforcer les capacités et la sensibilisation au sein du système de vulgarisation en vue de promouvoir des pratiques écologiquement durables et intelligentes face au climat ● Promouvoir des systèmes intégrés favorisant l'efficacité, où les déchets d'un système constituent les ressources d'un autre ; citons par exemple les systèmes intégrés culture-élevage (où le fumier améliore la productivité des cultures, et les résidus et sous-produits des cultures nourrissent les animaux) ; les systèmes intégrés riz-aquaculture (qui réduisent les besoins en pesticides dans la culture du riz) ; l'agroforesterie (qui contribue à la conservation des sols et des eaux, réduit l'impact des événements climatiques extrêmes, augmente la fertilité du sol, peut accroître les rendements et produire des fruits, du fourrage, du bois et du bois de chauffe, et joue le rôle de puits de carbone) ; et les systèmes sylvopastoraux ● Explorer les possibilités de s'appuyer sur et de renforcer les connaissances, les technologies et les variétés/rares locales et traditionnelles bien adaptées aux conditions locales ● Élaborer des stratégies adaptées de développement sobre en carbone ● Protéger les infrastructures rurales (par ex. routes rurales, rives des cours d'eau, systèmes d'irrigation) contre les aléas climatiques
Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> ● Explorer les possibilités de générer des revenus ruraux en améliorant le statut et la productivité des ressources naturelles, ou des revenus provenant de paiements pour services écosystémiques et du stockage du carbone ● Explorer les possibilités de créer des emplois non agricoles et des emplois verts, par ex. dans des industries vertes nouvelles ou émergentes dans les zones rurales et dans le secteur du tourisme écologique ● Promouvoir le développement des marchés de produits biologiques ● Introduire des mesures d'incitation à une production plus propre dans les industries agricoles (par ex. labels, concours assortis de prix) 	

Partie 5 : Ressources

Orientations générales concernant le mainstreaming

Intégrer l'environnement et le changement climatique dans la coopération internationale de l'Union européenne : Vers un développement durable (CE, 2016). Lignes directrices pratiques pour le mainstreaming de l'environnement et du changement climatique dans la coopération et les actions de développement de la CE. Elles comportent des termes de référence pour les PEP, les EES et les EIE ; et des procédures d'examen préalable des questions relatives à l'environnement et au changement climatique.

Alliance mondiale contre le changement climatique. Initiative de l'Union européenne ayant notamment produit des supports de formation sur l'intégration du changement climatique.

Initiative pauvreté-environnement du Programme des Nations unies pour le développement et du Programme des Nations unies pour l'environnement (IPE PNUD-PNUE). Programme soutenu par l'Union européenne centré sur l'intégration de l'environnement impulsée par les pays, qui a mis au point une méthodologie complète et une boîte à outils pour le mainstreaming.

Orientations et outils spécifiques au secteur

The 2050 Criteria: Guide to Responsible Investment in Agricultural, Forest, and Seafood Commodities (WWF, 2012)

The Adaptation Advantage: The Economic Benefits of Preparing Small-Scale Farmers for Climate Change (Fonds international pour le développement agricole, 2013)

Agriculture-based value chain analysis tool (CE, 2011). Dans le cadre de l'Initiative de financement de l'agriculture (AgriFI), qui vise à mobiliser des investissements supplémentaires dans les chaînes de valeur agricoles, cet outil permet une analyse et un suivi scientifiquement fondés et documentés des chaînes de valeur. L'un des quatre aspects pris en compte par l'outil porte sur la durabilité environnementale, et traite de questions telles que le cycle de vie des produits, le changement climatique, la toxicité écologique, etc.

Agriculture: Mainstreaming Environment and Climate Change, note de briefing (IIED et Irish Aid, 2011)

Climate-Smart Agriculture Sourcebook (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2013)

Climate Impacts on Food Security and Nutrition, rapport (Met Office et Programme alimentaire mondial, 2012)

Climate Change and Hunger, Responding to the Challenge (Programme alimentaire mondial, 2009)

Environmental Assessment Guidelines, voir l'appendice 1 : Listes de vérification pour l'évaluation environnementale rapide des projets d'irrigation, de pêche et agroindustriels (Banque asiatique de développement, 2003)

Environmental Impact Assessment: Guidelines for FAO Field Projects (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2012)

L'agriculture biologique : note d'information (CE, 2012)

Ressources sur internet

Capacity4dev.eu, Agriculture et développement rural. Plateforme de partage des connaissances sur l'agriculture et le développement rural dans la coopération au développement.

CCAFS (Programme de recherche sur l'agriculture, le changement climatique et la sécurité alimentaire)

L'agriculture intelligente face au climat (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)

Agriculture de conservation (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)

CORDIS (Service communautaire d'information sur la recherche et le développement). Fournit une liste de projets de recherche financés dans le cadre du Septième programme-cadre pour la recherche et le développement technologique (7^e PC).

The Economics of Ecosystems and Biodiversity (TEEB). Initiative soutenue par l'Union européenne comportant des ressources pour le mainstreaming de la biodiversité. Une étude TEEB a également été réalisée sur l'agriculture et l'alimentation ; elle met en avant le rôle et l'influence de la consommation et de la production alimentaire sur les écosystèmes et la biodiversité, et encourage l'échange d'information en vue de mieux utiliser les outils économiques pour mesurer et gérer les impacts et opportunités.

Pêche, aquaculture et changement climatique (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)

Sécurité alimentaire et nutritionnelle (DEVCO)

L'élevage et l'environnement (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)

Agriculture durable et développement rural (DEVCO)

Weather Risk Management Facility (WRMF)

Centre international pour la recherche en agroforesterie

EES sectorielles et orientations connexes

L'évaluation environnementale stratégique : Guide de bonnes pratiques dans le domaine de la coopération pour le développement (OCDE-CAD, 2006). Orientations préparées pour honorer les engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Paris pour l'harmonisation des approches des donateurs en matière d'évaluation environnementale. L'ouvrage propose une vue d'ensemble des différentes approches de l'EES utilisées par les donateurs et des principes de base de l'EES. Pour compléter le guide, des notes consultatives ont été préparées sur l'EES et le développement des biocarburants, l'adaptation au changement climatique, les services écosystémiques, la réduction des risques de catastrophes et le développement post-conflit.

EES du secteur agricole au Rwanda (CE, 2012)

EES du secteur agricole au Swaziland (CE, 2016)

EES des stratégies d'adaptation du secteur sucrier (un sous-secteur important de l'agriculture et du développement rural) préparées par la CE dans le cadre des mesures d'accompagnement dans le secteur sucrier, notamment pour le [Guyana](#) (2013), la [Jamaïque](#) (2009), le [Kenya](#) (2012), le [Malawi](#) (2010); [Maurice](#) (2007), le [Swaziland](#) (2010), et la [Zambie](#) (2010)

Situation environnementale et climatique des pays

Actions d'atténuation appropriées au niveau national (AAAN). Préparées dans le contexte de la CCNUCC par les pays en développement parties à la Convention, les AAAN identifient des actions prioritaires d'atténuation du changement climatique. Des discussions sont en cours dans les négociations sur le climat pour déterminer si les AAAN pourraient obtenir des crédits carbone dans le cadre des nouveaux mécanismes de marché.

Analyses environnementales de pays (AEP). Rapports détaillés sur l'état de l'environnement préparés par la Banque mondiale pour certains pays ; bonne vue d'ensemble des questions environnementales.

Communications nationales à la CCNUCC. Soumises par tous les pays qui sont parties à la Convention, elles comprennent un aperçu de la situation du pays et des impacts attendus du changement climatique, un inventaire des émissions de GES, des informations relatives à la vulnérabilité au changement climatique dans différents secteurs, et une indication des possibilités d'adaptation et de réduction des émissions de GES.

Contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN). Les CPDN, préparées avant ou après l'Accord de Paris, doivent être communiquées par tous les pays parties à la CCNUCC. Elles présentent l'ambition de chaque pays en matière de réduction des émissions, compte tenu des circonstances et des capacités nationales. Elles peuvent également décrire les impacts du changement climatique et les besoins et plans en matière d'adaptation, et quel soutien est éventuellement attendu de la part de la communauté internationale. Une fois qu'un pays ratifie l'Accord de Paris, sa CPDN devient une CDN.

Profil environnementaux de pays (PEP). Préparés en soutien aux programmes pluriannuels de l'UE. Ils donnent un aperçu de l'état de l'environnement (y compris les pressions et les tendances) ; des impacts attendus du changement climatique ; du cadre institutionnel, politique et réglementaire relatif à l'environnement et au changement climatique ; des activités des donateurs dans ces domaines ; et fournissent des recommandations pour la programmation de l'UE.

Programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA). Produits par l'ensemble des pays moins développés (PMD) et soumis à la CCNUCC, les PANA identifient les projets prioritaires d'adaptation au changement climatique. Dans de nombreux cas, ils sont dépassés et/ou ont été remplacés par des plans nationaux d'adaptation (PNA) et/ou des SDFE.

Résumés environnementaux nationaux (REN). Préparés par le Programme des Nations unies pour l'environnement pour certains pays. Ils proposent une bonne synthèse des questions environnementales les plus importantes pour un pays.

Stratégies de développement à faibles émissions (SDFE). Plans nationaux de développement centrés sur la croissance économique à faibles émissions et (parfois) résiliente au climat. Les SDFE comprennent généralement une compilation de données et de projections relatives aux émissions ; des objectifs d'atténuation à long terme pour l'ensemble de l'économie (15 à 30 ans) ; un examen des options d'atténuation économiquement efficaces, classées par ordre de priorité ; et une liste d'actions d'atténuation concrètes à court et à moyen terme.

Autres ressources nationales

- Rapports nationaux sur l'état de l'environnement
- Rapports nationaux à la Convention sur la diversité biologique (CDB)
- Stratégies et plans d'actions nationaux sur la biodiversité (SPANB)
- Rapports nationaux à la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULD)
- Politiques nationales relatives à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et au développement rural
- Politique nationale en matière d'environnement
- Politique nationale en matière d'eau
- Politique/plan national en matière d'utilisation des terres
- Politique nationale en matière de changement climatique
- Politique nationale en matière d'énergie
- Toute EES réalisée dans le secteur
- Recherches, évaluations et analyses produites par d'autres donateurs dans les secteurs de l'agriculture, de l'environnement et du changement climatique

Références

CGIAR-CCAFS (Programme de recherche sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et le changement climatique), 2014. [Big facts: Food emissions](#). Wageningen, the Netherlands.

CGIAR-CCAFS (Programme de recherche sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et le changement climatique), 2015. [Agriculture's prominence in the INDCs](#). Note d'information. Wageningen, the Netherlands.

Projet d'écovillage de Chololo, 2014. [Chololo Ecovillage 2011–2014, a model of good practice in climate change adaptation and mitigation](#), Journal du projet.

EC (European Commission), 2002. [Lutte contre la pauvreté rurale : Politique et approche de la Communauté européenne à l'égard du développement rural et de la gestion durable des ressources naturelles dans les pays en développement](#). COM(2002) 429 final. CE, Bruxelles.

CE (Commission européenne), 2010. [Un cadre stratégique de l'UE pour aider les pays en développement à relever les défis liés à la sécurité alimentaire](#). Communication, COM(2010) 127 final. CE, Bruxelles.

CE (Commission européenne), 2011a. [Un budget pour la stratégie Europe 2020](#). Communication, COM(2011) 500 final. CE, Bruxelles.

CE (Commission européenne), 2011b. [Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE : un programme pour le changement](#). Communication, COM(2011) 637. CE, Bruxelles.

- CE (Commission européenne), 2012. *L'approche de l'UE sur la résilience : tirer les leçons des crises de sécurité alimentaire*. Communication, COM(2012) 586 final. CE, Bruxelles.
- CE (Commission européenne), 2013a. *Boosting food and nutrition security through EU action: Implementing our commitments*. Document de travail, SWD(2013) 104 final. CE, Bruxelles.
- CE (Commission européenne), 2013b. *Améliorer la nutrition maternelle et infantile dans le cadre de l'aide extérieure : un cadre stratégique de l'UE*. Communication, COM/2013/141/final. CE, Bruxelles.
- CE (Commission européenne), 2013c. *Sector indicator guidance for programming*. CE, Bruxelles.
- CE (Commission européenne), 2015. *Launching the EU International Cooperation and Development Results Framework*. Document de travail, SWD(2015) 80 final. CE, Bruxelles.
- CE (Commission européenne), 2016a. *Intégrer l'environnement et le changement climatique dans la coopération internationale de l'Union européenne : Vers un développement durable*. Série Outils et méthodes 6. CE, Bruxelles.
- CE (Commission européenne), 2016b. *Proposition concernant un nouveau consensus européen pour le développement : Notre monde, notre dignité, notre avenir*. Communication, COM(2016) 740 final. CE, Bruxelles.
- ECORYS, 2014. *Evaluation of the European Union's co-operation with Kenya, final report volume 1*. Contrat EuropeAid de développement et de coopération n° 2012/304196. (Voir également le *volume 2* et la *Réponse de l'UE*.)
- SEAE et DEVCO (Service européen pour l'action extérieure et Direction générale pour le développement et la coopération de la Commission européenne), 2014. *Honduras Multiannual Indicative Programme 2014–2020*. Commission européenne, Bruxelles.
- UE (Union européenne), 2016. *Vision partagée, action commune : Une Europe plus forte – Une stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne*.
- FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), 2010. *Pour une agriculture intelligente face au climat*. FAO, Rome.
- FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), 2013. *Climate-Smart Agriculture Sourcebook*. FAO, Rome.
- Friedrich T., Derpsch R., Kassam A., 2012. *Overview of the Global Spread of Conservation Agriculture*. *Field Actions Science Reports* édition spéciale 6.
- Plate-forme mondiale des donateurs pour le développement rural, 2013. *On common ground: Donor perspectives on agriculture & rural development and food security & nutrition*.
- OCDE-CAD (Comité d'aide au développement de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques), 2016. 'Indicative table to guide Rio marking by sector/sub-sector – Climate change adaptation and climate change mitigation'. Partie de l'Annexe 18 aux *Converged statistical reporting directives for the creditor reporting system (CRS) and the annual DAC questionnaire: Annexes – Modules D and E*. DCD/DAC(2016)3/ADD2/FINAL.
- OCDE-CAD (Comité d'aide au développement de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques), n.d. *OECD DAC Rio Markers for Climate Handbook*. Version révisée.
- Palerm J., Florez-Payarez E., Nusselder H., 2013. *Perfil ambiental de país — Honduras. Proyecto de Modernización del Sector Forestal de Honduras*.
- PEMconsult et Partecip, 2012. *Strategic Environmental Assessment (SEA) of the National Sugar Adaptation Strategy for Kenya*.
- ONU (Organisation des Nations unies), 2015. *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*. Résolution de l'Assemblée générale, A/RES/70/1.
- PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement), 2014. *XII/3. Mobilisation des ressources*. Décision adoptée par la Convention sur la diversité biologique. UNEP/CBD/COP/DEC/XII/3.
- CCNUCC (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques), 2015. *Accord de Paris*.
- Vermeulen S.J., Campbell B.M., Ingram J.S.I., 2012. *Climate change and food systems*. *Annual Review of Environmental Resources* 37.
- PAM (Programme alimentaire mondial), 2009. *Climate Change and Hunger: Responding to the Challenge*. PAM, Rome.
- WRI (Institut des ressources mondiales), 2015. *The Restoration Diagnostic, Case Example Maradi and Zinder Regions*. WRI, Niger.
- WWAP (Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau), 2012. *Managing Water under Uncertainty and Risk*. 4^e édition du Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau. UNESCO, Paris.
- Zomer R.J., Trabucco A., Coe R., Place F., van Noordwijk M., Xu J., 2014. *Trees on farms: An update and reanalysis of agroforestry's global extent and socio-ecological characteristics*. Document de travail 179. Programme régional d'Asie du sud-est du Centre international pour la recherche en agroforesterie (ICRAF), Bogor, Indonésie.

Acronymes

CAD	Comité d'aide au développement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CE	Commission européenne
CPDN	Contribution prévue déterminée au niveau national
DEVCO	Direction générale pour la coopération internationale et le développement
EES	Évaluation environnementale stratégique
EIE	Évaluation des incidences sur l'environnement
ERC	Évaluation des risques climatiques
GES	Gaz à effet de serre
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
ODD	Objectif de développement durable

PEP	Profil environnemental de pays
PGE	Plan de gestion environnementale
PGRC	Plan de gestion des risques climatiques
PIP	Programme indicatif pluriannuel
UE	Union européenne

Clause de non-responsabilité : Le contenu de la présente publication ne reflète pas nécessairement la position ou l'opinion officielle de la Commission européenne.

Crédits images (à partir de la gauche) : CE/Bernard Crabbé, EC/Bernard Crabbé, CE, CIFOR/Ollivier Girard.

La reproduction est autorisée moyennant mention de la source.